



**CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
(UNSDCF) 2020 - 2024 MALI**

Version finale



DECLARATION COMMUNE

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF Mali) est le cadre de programmation conjointe et d'engagement entre le gouvernement de la République du Mali et le système des Nations Unies pour la période 2020 - 2024.

Il s'aligne sur le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali (CREDD) 2019 – 2023, sur l'Agenda 2030 et sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Sa mise en œuvre, suivant l'approche Nexus, sera complémentaire du Plan de Réponse Humanitaire (HRP) et du Cadre Stratégique Intégré (ISF).

Le processus de formulation a été participatif impliquant les acteurs gouvernementaux, les organisations de la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres partenaires au développement.

Tenant compte des Agendas internationaux entre autres la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, le Programme d'action d'Accra et la Déclaration de Busan, l'UNSDCF Mali 2020 – 2024 se veut un levier pour l'appui institutionnel, l'aide à la croissance économique forte et inclusive et l'accès aux services sociaux de base. Il traduit l'engagement du système des Nations Unies et du gouvernement pour répondre aux priorités du peuple malien dans son ensemble et dans sa diversité.

L'UNSDCF du Mali s'inscrit dans la nouvelle génération des cadres de coopération tel que voulu par la réforme du système des Nations Unies pour le développement entreprise par le Secrétaire Général. Il vise à renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de l'ONU de manière à contribuer de façon optimale, collective et cohérente à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans un Mali apaisé, uni et résilient.

Le gouvernement de la République du Mali et le système des Nations Unies s'engagent et encouragent toutes les parties prenantes, les acteurs de développement au niveau central et décentralisé, les partenaires techniques et financiers à ne ménager aucun effort pour assurer à terme la transformation du Mali. Cela se fera par une gouvernance et une croissance inclusives, une résilience renforcée des systèmes et individus, une gestion durable de l'environnement et un accès équitable aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale, assurant à chaque malienne et à chaque malien la dignité, le bien-être et la prospérité et en veillant à ce que « personne ne soit laissé de côté ».



M. Tiébilé Dramé
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération Internationale



Mme Mbaranga Gasarabwe
Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire
Général pour la MINUSMA, Coordinatrice
Humanitaire et Coordinatrice Résidente du
Système des Nations Unies

17 AVR 2020

PAGE DES SIGNATURES

M. Antonio Luigi Mazzitelli
Directeur Régional UNODC

Mme Sophie de Coninck
Directrice a.i. Bureau pays IAT



M. Amadou Allahoury Diallo
Représentant FAO

Dr. Eugène Kongnyuy
Représentant UNFPA

Dr. Jean Pierre Baptiste
Représentant OMS

Mme Beatrice Eyong
Représentante ONU-FEMMES

Mme Lucia Elmi
Représentante UNICEF

M. Jo Scheuer
Représentant Resident PNUD

Mme Felicite Nsabimana Ndimira
Directrice Pays ONUSIDA

Mme Ute Kollies
Chef Bureau OCHA



DocuSign Envelope ID: AEB10FB9-0877-4643-A677-343C8B2CA67D

[Signature]

M. Buti Kale

Représentant HCR



[Signature]

M. Guillaume Ngefo
Représentant OHCHR



[Signature]

Judith Karl

Secrétaire exécutive UNCDF



[Signature]

M. Jean-Guy LAVOR

Programme Manager UNMAS



[Signature]

M. Edmond Moukoko
Représentant UNESCO



[Signature]

Mme Sílvia Caruso

Représentante PAM



[Signature]

M. Pascal Reynjens
Représentant OIM



[Signature]

Mme Haby Sow Traoré

Représentante Pays ONUDI



[Signature]

M. Benoît Thierry

Directeur Bureau Sous régional de
l'Afrique de l'Ouest IFAD

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------------------------------|
| PAGE DES SIGNATURES | 3 |
| RESUME EXECUTIF | 8 |
| 1. PROGRES ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA REALISATION DES ODD | 10 |
| 1.1 Contexte national..... | 10 |
| 1.2 Vision nationale du développement durable..... | 10 |
| 1.3 Progrès accomplis vers la réalisation des ODD | 13 |
| 1.4 Contraintes et défis..... | 14 |
| 2. APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030 | 15 |
| 2.1 Théorie du changement..... | 15 |
| 2.2 Priorités stratégiques du Système des Nations Unies pour le développement..... | 17 |
| 2.3 Résultats escomptés en matière de développement..... | 17 |
| 2.4 Réalisations du Cadre de coopération et partenariats..... | 18 |
| 2.5 Synergies entre les réalisations du Cadre de coopération | 25 |
| 2.6 Durabilité | 25 |
| 2.7 Avantages comparatifs des Nations Unies et configuration de l'Equipe Pays..... | 25 |
| 3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION | 26 |
| 3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques..... | 26 |
| 3.2 Plans de travail conjoints | 27 |
| 3.3 Gouvernance : mécanismes de coordination et de pilotage de l'UNSDCF | 27 |
| 4. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION | 30 |
| 4.1 Plan de suivi | 30 |
| 4.1.1. Risques et opportunités | 30 |
| 4.1.2 Examen du Cadre de coopération et présentation de rapports | 31 |
| 4.2 Plan d'évaluation | 31 |
| 6. ANNEXES | Erreur ! Signet non défini. |
| 6.1 : Matrice des résultats de l'UNSDCF | 33 |
| 6.2 : Texte juridique | 55 |
| 6.3 : Liste des Autorités gouvernementales chargées de la coordination des programmes spécifiques des agences du SNU | 57 |
| 6.4 : HACT..... | 57 |

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------|--|
| APD | Aide Publique au Développement |
| BCEAO | Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BCP | Bilan Commun de Pays |
| CEDEAO | Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest |
| CREDD | Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable |
| CSCom | Centre de Santé Communautaire |
| CSRef | Centre de Santé de Référence |
| DCM | Direction de la Coopération Multilatérale |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EDSM | Enquête Démographique et de Santé du Mali |
| EMOP | Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages |
| ENEM | Enquête Nationale sur l'Emploi auprès des Ménages |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FIDA | Fonds International de Développement Agricole |
| IDE | Investissement Direct Etranger |
| INSTAT | Institut National de la Statistique |
| IP | Insuffisance Ponderale |
| IPC | Indice de Pauvreté Communale |
| MAG | Malnutrition Aiguë Globale |
| MAPS | Mainstreaming, Acceleration and Policy Support/Intégration, accélération et soutien des politiques |
| MAECI | Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale |
| MAM | Malnutrition Aiguë Modérée |
| MAS | Malnutrition Aiguë Sévère |
| MATD | Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MGF/E | Mutilations Génitales Féminines/Excision |
| MIC | Ministère de l'Industrie et du Commerce |
| MICS | Multiple Indicators Cluster Survey/Enquête par grappes à indicateurs multiples |
| MINUSMA | Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali |
| MODA | Multiple Over lapping Deprivation Analysis |
| OCHA | Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires |
| ODD | Objectif de Développement Durable |
| ODHD/LCP | Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté |
| OHVN | Office de la Haute Vallée du Niger |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONU femmes | Entité des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RIA | Evaluation Intégrée Rapide |
| SAP | Système d'Alerte Précoce |
| SFD | Système Financier Décentralisé |
| SMART | Standardized Monitoring and Assessment for Relief and Transitions |
| SNU | Système des Nations Unies |
| SSN | Système Statistique National |

| | |
|----------|--|
| UA | Union Africaine |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain |
| UNCDF | UN Capital Development Fund/Fonds des Nations Unies pour l'Equipement |
| UNEG | United Nations Evaluation Group/Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| UNHCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| UNISS | Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel |
| UNMAS | United Nations Mine Action Service/Service de Lutte Anti-Mines des Nations Unies |
| UNODC | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime |
| UNSDCF | Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable |
| VBG | Violences Basées sur le Genre |
| VIH/SIDA | Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis |

RESUME EXECUTIF

1. Le Mali, enclavé et faisant partie du noyau central des cinq pays du Sahel avec le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad, est un pays à faible revenu et classé en 2018 au 184^{ème} rang sur 189 pays selon l'indice de développement humain ; le taux de pauvreté multidimensionnelle est de 78 %¹.
2. En 2012, une rébellion dans le Nord du pays a engendré l'éclatement d'une crise politique, suivie d'un coup d'État. L'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger conclu en 2015 était censé mettre fin au conflit armé et restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'insécurité continue de s'étendre dans le pays notamment au centre, malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires.
3. Cette crise multidimensionnelle de 2012 a contribué à l'affaiblissement de la qualité de la gouvernance, de l'autorité de l'État et l'aggravation de la vulnérabilité socio-économique.
4. En matière de développement, bien que le taux de croissance annuel moyen durant les cinq dernières années ait été de 5,8%, la croissance de l'économie malienne, insuffisamment inclusive, est fondamentalement marquée par sa faiblesse, sa volatilité et sa dépendance du secteur agro-pastoral. Les transformations structurelles pour diversifier l'économie en vue de créer plus d'opportunités de revenus, d'emplois décents et d'impact sur le niveau de développement du capital humain devraient être accélérées.
5. La vulnérabilité des populations est multidimensionnelle. Le taux de pauvreté monétaire en 2018 est de 43,8% avec une incidence de 53,6% en milieu rural. La situation spécifique des femmes et des enfants demeure préoccupante, les incidents de violences basées sur le genre (VBG) sont en nette augmentation ces dernières années.
6. Dans ce contexte de défis majeurs, le Mali a élaboré un Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) pour la période 2019-2023 qui intègre les fondamentaux et cibles des ODD à l'horizon 2030 ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, à travers cinq axes stratégiques :
 - Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ;
 - Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ;
 - Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie ;
 - Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique ;
 - Développement du capital humain.
7. Les progrès vers l'atteinte des ODD sont encore timides en raison des principales contraintes et goulots d'étranglement ci-après :
 - La lenteur dans l'amélioration de la gouvernance dans ses multiples dimensions ;
 - Le rétablissement de la paix et la sécurité ;
 - Le manque de prévisibilité des sources de financement des ODD, compte tenu des marges réduites du budget de l'Etat, liées au faible taux de pression fiscale et à la faible diversification de l'économie, source d'augmentation des ressources propres ;
 - Les faibles capacités locales, régionales et nationales dans les processus de programmation, de coordination, de mise en œuvre et de suivi des ODD.
8. L'UNSDCF 2020-2024, à travers ses priorités stratégiques résultant du BCP, contribuera à accélérer les résultats vers l'atteinte des ODD. Ainsi, selon la théorie de changement de l'UNSDCF :

Si la gouvernance est efficace et redevable pour une société en paix, en sécurité, juste et inclusive avec une participation active des populations, acteurs du changement social ;

Si les populations bénéficient d'une manière équitable des dividendes d'une croissance inclusive, résiliente et durable ;

¹ Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2019

Si l'utilité des services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité est comprise et appropriée par les populations, et les services y compris la protection sociale, sont accessibles à tous dont les plus vulnérables en réponse à leurs demandes ;

Alors, la réalisation d'une paix durable et la restauration de la dignité humaine, le développement économique, social, culturel et environnemental inclusif contribueront à l'amélioration du bien-être des populations tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

9. Les résultats de l'UNSDCF sont alignés sur les priorités nationales formulées dans le document CREDD et contribuent à la réalisation de plusieurs des 77 cibles des ODD priorisées par le Mali. Ils sont organisés autour de trois axes stratégiques et six effets :

Axe 1 : Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive avec deux effets centrés sur :

- L'Etat de droit, la paix et la redevabilité des institutions publiques, des médias et une société civile exerçant des rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive et ;
- La résilience des populations face aux conflits afin qu'elles vivent dans un environnement de paix, de sécurité et respectueux des droits de l'Homme et des traditions culturelles positives ;

Axe 2 : Croissance inclusive, résiliente, et durabilité environnementale avec deux effets visant :

- L'inclusivité de la croissance en vue de permettre aux populations maliennes plus particulièrement les plus vulnérables, de participer à l'économie et de bénéficier des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents ;
- La durabilité environnementale et la résilience à travers des actions de renforcement des capacités des communautés afin de leur permettre de gérer durablement les ressources naturelles et d'être plus résilientes face aux effets néfastes du changement climatique ;

Axe 3 : Services sociaux de base et protection sociale inclusive avec deux effets centrés sur :

- L'accès plus équitable aux services sociaux de base de qualité pour les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes ;
- L'amélioration de l'accès aux services de protection sociale et aux actions humanitaires pour les personnes vulnérables² y compris celles en situation d'urgence.

10. Le SNU, à travers les six effets de l'UNSDCF vise à ce que les populations les plus vulnérables participent plus à la création des richesses du pays, grâce à de meilleures opportunités d'emplois décents et accèdent aux services sociaux de base de qualité et à l'assistance humanitaire. Il a également pour ambition de contribuer au renforcement de l'Etat de droit, à la consolidation de la paix, la protection et la promotion des droits de l'Homme y compris l'égalité homme-femme, pour un développement durable et inclusif du Mali. Le SNU contribuera aussi à l'accélération de la mise en œuvre de l'approche Nexus dans les zones affectées par les conflits multidimensionnels autour de i) l'insécurité alimentaire, ii) l'accès aux services sociaux de base, iii) les violences basées sur le genre et les violences envers les enfants, iv) l'assistance aux populations déplacées. Le SNU s'appuiera pour ce faire sur ses avantages comparatifs notamment, son mandat en matière de droits de l'homme, sa neutralité, son savoir-faire dans les contextes de conflits et d'urgence humanitaire et accès aux populations pauvres et vulnérables.
11. La mise en œuvre de l'UNSDCF sera complémentaire du Cadre stratégique intégré (ISF 2019-2021) et du Plan de réponse humanitaire 2020-2022. Elle se fera dans le cadre de partenariats inter-agences et avec le Gouvernement, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les PTF.
12. La coordination de l'UNSDCF sera assurée à travers un dispositif comprenant un Comité National Conjoint de Pilotage, l'Equipe Pays du SNU et trois groupes de Résultats.

² Le Bilan Commun de Pays a identifié comme populations vulnérables trois groupes sociaux qui sont : i) les femmes ; ii) les enfants de 0 à 16 ans ; iii) les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. BCP, page 76

1. PROGRES ACCOMPLIS PAR LE PAYS VERS LA REALISATION DES ODD

1.1 Contexte national

13. Le Mali, pays enclavé, noyau central des cinq pays du Sahel avec le Burkina Faso, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, est un pays à faible revenu qui compte 19,1 millions d'habitants et se situe en 2018 au 184^{ème} rang sur 189 pays suivant l'indice de développement humain³.
14. Suite à la crise multidimensionnelle de 2012, un accord pour la paix et la réconciliation au Mali, a été conclu en 2015 pour mettre fin au conflit armé et restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'insécurité continue de s'étendre dans le pays notamment au centre.
15. La marginalisation de plusieurs groupes de la population, l'accès limité aux services sociaux de base, conjugués aux conflits intercommunautaires au centre, ont contribué au développement des groupes armés, des groupes d'autodéfense communautaires, des trafics liés au crime organisé et de l'extrémisme violent. L'aggravation de l'insécurité et les attaques armées ont accéléré le mouvement de déplacements des populations. Au 30 novembre 2019, le pays comptait 201 429 personnes déplacées internes dont 54% de femmes⁴ et 138 954 réfugiés dans les pays limitrophes⁵, ainsi que la présence au Mali de 26 773 réfugiés et 1008 demandeurs d'asile de plusieurs nationalités⁶ répartis dans les différentes régions.
16. La croissance de l'économie malienne est fondamentalement marquée par sa faiblesse, sa volatilité et sa dépendance du secteur agro-pastoral. Le taux de croissance annuel moyen durant les cinq dernières années est de 5,8 %. Cette croissance faiblement inclusive se traduit par un faible taux de réduction de la pauvreté monétaire, établi à 43,8 % en 2018.
17. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Mali est de 4,6 millions en 2018. Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile restent élevés respectivement à 325 décès pour 100 000 naissances vivantes et à 101 pour 1000⁷. En matière de genre, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) de 2017 classe le Mali au 157^{ème} rang sur 160 pays⁸. Le taux d'alphabétisation en 2017 est de 24,6 % pour les femmes contre 44,8% pour les hommes. Les incidents de VBG sont passés de 2 882 cas en 2017 à 3 330 en 2018⁹.
18. Les effets conjugués des changements climatiques, de la violence armée, de l'insécurité persistante, de la pression sur les ressources naturelles ont contribué à une détérioration progressive du capital naturel, des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire des populations.
19. La situation de la gouvernance au Mali reste affectée par la dégradation de certains facteurs liés à l'insécurité, à l'Etat de droit et à la qualité de la participation des populations dans la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la dégradation des droits de l'homme qui ont engendré de nombreuses violations et abus (696 cas d'allégations en 2018). En matière de décentralisation, le transfert des compétences et des ressources aux collectivités locales reste un défi majeur.

1.2 Vision nationale du développement durable

20. Le Mali s'est doté d'un nouveau cadre programmatique (CREDD) pour la période 2019-2023 à la suite d'un diagnostic approfondi de la situation du pays et sur la base des résultats de l'enquête des perceptions et attentes des populations, réalisée en 2018 au regard de tous les défis de développement, de paix et des ODD. Le diagnostic stratégique du CREDD a mis en exergue, parmi ses conclusions, la question de la gouvernance

³ PNUD. 2018. Indices et indicateurs de développement humain.

⁴ Rapport sur les mouvements des populations, DNDP/CMP, Décembre 2019

⁵ <https://data2.unhcr.org/fr/situations/malisituation>

⁶ UNHCR_Mali_situation_of_refugees,_internally_displaced_persons_and_returnees November 2019

⁷ EDS 2018

⁸ PNUD. Rapport sur le développement humain durable 2017

⁹ UNFPA : Tendances des incidents de VBG rapportés entre 2017 et 2018, Bamako 2019

qui « constitue le nœud du développement durable¹⁰ ». Elle est considérée comme « l'élément déclencheur pour une paix et une sécurité durable, des services sociaux de qualité, une économie forte et inclusive et une gestion durable des ressources naturelles ». Les analyses structurelles réalisées en prélude à l'élaboration de la vision Mali 2040 et du CREDD font apparaître des constantes structurelles. Les principaux problèmes diagnostiqués sont : i) le déficit de gouvernance ; ii) une économie portée par les secteurs primaire et tertiaire, donc peu industrialisée et peu créatrice d'emplois décents ; iii) un capital humain insuffisamment valorisé ; iv) la persistance de l'insécurité et la dégradation du climat de vivre ensemble des communautés nationales et enfin v) un environnement en constante dégradation et peu de résilience par rapport aux changements climatiques. Les évolutions significatives récentes par rapport à la vision Mali 2025 élaborée en 1998 montrent le caractère très influent des variables extérieures (intégration régionale, rôle des institutions financières internationales, forces de médiation internationale pour la paix, etc.) qui rendent le pays plus vulnérable dans ses marges budgétaires et moyens pour assurer sa sécurité intérieure et extérieure. Elles signalent également l'influence récente du facteur sous-régional du terrorisme et de l'extrémisme violent.

21. Le CREDD est structuré autour de cinq axes stratégiques et 23 objectifs globaux. Les axes stratégiques sont :

- **Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance** visant : i) la consolidation de la paix ; ii) la gouvernance administrative, économique et financière ; iii) la décentralisation et iv) la promotion de l'Etat de droit ;
- **Restauration de la paix à travers les outils traditionnels, la sécurité et le renforcement du vivre ensemble** dans la perspective de : i) restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens et ii) lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- **Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie** dans l'objectif de : i) créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive ; ii) promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif ; iii) développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois ; iv) développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production, mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement ;
- **Protection de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique** visant : i) la garantie d'un environnement sain et d'un développement durable et ii) à concevoir le processus de développement avec le souci de préserver l'environnement et développer la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique ;
- **Développement du capital humain de manière à capter le dividende démographique** avec comme objectifs de : i) contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être, de l'accès à l'eau potable et à un cadre de vie sain de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique ; ii) assurer à tous une instruction et une formation professionnelle de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel ; iii) promouvoir l'égalité de genre ; iv) mieux gérer la migration afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays ; v) mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement et vi) promouvoir la protection sociale pour tous, y compris un socle de protection sociale pour prévenir la vulnérabilité, l'exclusion sociale, améliorer le bien-être des populations, réduire les inégalités et soutenir le développement économique.

22. Le CREDD 2019-2023 vise la réalisation d'un taux de croissance moyen annuel de 6,5% (contre 5,8% au cours des cinq dernières années) s'inscrivant dans une nouvelle dynamique de transformation structurelle de l'économie à travers le développement des chaînes de valeurs des produits locaux, l'amélioration de la compétitivité du secteur agro-pastoral, le renforcement des investissements dans le secteur des infrastructures et la promotion des PME. Les contributions sectorielles attendues par cette croissance résident dans la dynamique des secteurs primaire (5,7% en moyenne), secondaire (7,1%) et tertiaire (6,9%). Le taux d'investissement net se situerait autour de 22,8% contre 21,2% au cours des cinq dernières années.

¹⁰ Cf CREDD, page 12

23. Le CREDD, dans le cadre de ses mécanismes de planification participative, a intégré les fondamentaux et cibles des ODD à l'horizon 2030 et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui se sont traduits par la mise en perspective de quatre préoccupations principales dans les priorités stratégiques :
- La **bonne gouvernance et la paix** mettant en avant l'enracinement des valeurs et des bonnes pratiques démocratiques ; de respect des droits de l'homme ; d'efficacité du mode de gouvernance (politique et économique) ; de lutte contre l'impunité, l'intolérance, les violences de toute nature et pour la paix ainsi que le développement de la culture de la paix de façon durable.
 - La **croissance économique inclusive et la transformation économique** mettant en jeu d'une part, la transformation structurelle de l'économie malienne pour créer plus de richesses, de revenus durables et d'emplois décents et, d'autre part la question de l'inclusion au niveau social à travers une politique de protection sociale efficace à fort impact pour les couches vulnérables et une politique de développement régional assurant un développement plus harmonieux entre les régions.
 - La **réduction des inégalités et de la pauvreté multidimensionnelle** en intégrant le genre dans tous les domaines et en garantissant la sécurité humaine dans ses multiples dimensions (droits de l'homme, droits économiques, droits sociaux et droits culturels).
 - La **durabilité environnementale** à travers la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement des capacités de résilience individuelle, communautaire et institutionnelle face aux changements climatiques et aux impacts du mode de gestion des villes et du cadre de vie des populations rurales.
24. Le Mali a engagé le processus de priorisation des ODD depuis 2016 avec une série d'activités aux plans national et régional pour une meilleure appropriation et priorisation des cibles. L'analyse rapide intégrée (RIA) effectuée en 2016, a permis de prioriser 77 cibles au regard de leurs spécificités et des priorités nationales. Le CREDD 2019-2023 a intégré la vision et les cibles des ODD avec des objectifs ambitieux. Sur la base de l'expérience des OMD, des défis critiques de développement du Mali et des attentes des populations maliennes à travers certaines études de perceptions réalisées en 2018, il apparaît que l'atteinte de certaines cibles sera confrontée à des défis majeurs durant les cinq prochaines années, en particulier ceux sur la paix et la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
25. En ce qui concerne le développement du capital humain¹¹, quatre domaines d'actions à fort impact sur plusieurs ODD sont à considérer :
- L'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes leurs formes ;
 - La protection sociale pour tous, y compris la mise en place d'un socle de protection sociale, afin de réduire la vulnérabilité de certaines couches et de lutter contre les exclusions à travers les transferts sociaux et l'extension du système de sécurité sociale ;
 - L'accès aux services sociaux de base de qualité mettant l'accent sur les efforts à déployer au niveau de l'éducation, des services de santé, de la couverture médicale pour tous et des conditions de vie décentes (eau, électricité, assainissement et habitat) ;
 - La promotion de l'égalité de genre à travers la lutte contre les violences basées sur le genre, la participation politique et l'autonomisation des femmes et des filles ;
 - L'accélération du processus d'intégration et de mise en œuvre des fondamentaux du dividende démographique en cohérence avec les engagements du Mali dans le Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD 25) de novembre 2019¹².
26. Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de francs CFA sur la période 2019-2023. Le schéma de financement indique que l'axe Gouvernance/Paix accaparera, en moyenne annuelle sur la période, 36,4% du total du financement du CREDD, suivi par l'axe de la croissance inclusive pour 30,6%, le capital humain pour 25,6%, l'axe de protection de l'environnement 2,2% et les intérêts de la dette 5,2%. Le

¹¹ Axe stratégique 5 du CREDD

¹² Déclaration de Nairobi sur le CIPD25 : accélérer les promesses, Nairobi, novembre 2019

contexte national de mise en œuvre des ODD sera marqué par les contraintes de financement liées à la réduction des espaces budgétaires de l'Etat malien, la baisse relative de l'aide au développement et le contexte sécuritaire du pays surtout au nord et au centre pour attirer les financements du secteur privé. Au niveau du budget de l'Etat, plusieurs secteurs ont vu leurs dotations budgétaires baisser ces dernières années de façon significative, notamment la santé, l'éducation et la justice.

1.3 Progrès accomplis vers la réalisation des ODD

27. Le premier rapport national volontaire de mise en œuvre des ODD du Mali a été réalisé en juillet 2018. Sur 149 pays classés¹³ par rapport à leur chance d'atteindre les ODD en 2030, le Mali se positionne à la 135^{ème} place avec un score de 38,2 sur 100. A ce rythme, le Mali risque de ne pas atteindre certaines cibles des ODD. Pour la pauvreté (ODD 1), avec un taux annuel moyen de réduction de la pauvreté de 0,9% (tendance observée au cours des OMD), le pays ne pourra réaliser que les deux tiers de la cible à l'horizon 2030, soit 33,5 % au lieu de 23,2% (c'est-à-dire 50% du taux de pauvreté actuel, projeté à l'horizon 2030). Des actions majeures au plan sectoriel et transversal sont attendues au cours des 15 prochaines années pour que l'ODD 2 et l'ODD 3 se réalisent.
28. Si des politiques sectorielles plus efficaces avec des moyens plus conséquents ne sont pas mis en place de façon durable sur l'ensemble du territoire, les acquis des OMD à préserver pour l'atteinte des cibles prévues pour l'accès à l'éducation (ODD 4) et à l'eau potable (ODD 6) pourraient être compromis. Quant à l'ODD 5 (sur l'égalité des sexes), les emplois occupés par les femmes au niveau national ne représentent que 15,4% des emplois créés.
29. Au niveau de l'ODD 7 et 8 et sur la base des données disponibles et des tendances actuelles, le pays a cependant des chances d'atteindre au moins la moitié des ODD 7 (sur les énergies propres) et 8 (sur le travail décent) surtout la réduction de l'emploi des enfants de 5-17 ans dont 40% dans un travail à abolir depuis 2005.
30. L'ODD 10 (sur les inégalités) et 16 (sur la Paix) enregistrent de faibles progrès ayant des effets modestes sur la réduction de la mortalité infantile, maternelle, de la faim, des inégalités liées au genre, des inégalités régionales, du rétablissement et de la consolidation de la paix. Des défis importants demeurent quant aux autres aspects de l'ODD 16, concernant la prévention et la réduction des violences, de la traite des êtres humains et de la violence sexuelle, ainsi que du renforcement du système d'état civil, afin de promouvoir des sociétés pacifiques et un Etat de droit.
31. Pour l'ODD 11, 12, 13 et 15, le Mali, malgré l'adoption en 2014 de la politique nationale de la ville et la signature en mars 2015 du cadre de Sendai pour la réduction des risques et catastrophes (2015-2030) qui lui a permis de bénéficier du financement du Fonds Vert pour le climat, les défis restent entiers pour permettre à ces villes d'être plus résilientes faces aux inondations et aux effets négatifs sur la santé des populations face aux déchets non traités.
32. Le BCP a identifié trois groupes vulnérables : i) les femmes et filles, ii) les enfants (0 à 18 ans) et iii) les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. Une analyse croisée de certains indicateurs tendanciels des dernières années sur les plans économique, social, environnemental et politique/paix permet d'identifier des poches de vulnérabilités et risques, notamment dans le centre et le nord du pays où les besoins immédiats sont en augmentation continue. Ces besoins sont multifformes : i) accès aux facteurs de production et aux emplois décents, ii) alimentaires, nutritionnels et de protection, iii) protection contre toutes les formes de violences.
33. Pour la réalisation des ambitions de l'agenda 2030 au Mali, les leviers d'accélération à effets multiplicateurs sont les suivants :
 - **Au niveau de la Gouvernance, Paix et Sécurité** : la justice ; la sécurité ; le rétablissement de l'autorité de l'État ; et les réformes institutionnelles et démocratiques.
 - **Au plan économique** : une industrialisation durable et la diversification de l'économie ; le développement des infrastructures ; l'accroissement de la productivité des secteurs économiques et l'amélioration de l'environnement des affaires.

¹³ SDSN Rapport Général Indices et Tableaux de bord des ODD, juillet 2016

- **Au niveau social** : la protection sociale ; l'accès aux services sociaux de base ; la promotion de l'égalité de genre et la création d'emplois décents.
- **Au niveau de l'Environnement** : la réduction des vulnérabilités et l'éradication de la pauvreté ; la préservation des écosystèmes ; la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques.

1.4 Contraintes et défis

34. Dans un contexte national marqué par un retard dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger de 2015, l'aggravation de la situation sécuritaire dans le nord et le centre, les conflits identitaires et inter communautaires, les actions des terroristes, la fragilité des institutions de l'Etat et la vulnérabilité socio-économique des populations, le SNU aura à relever des défis multiples en vue d'agir efficacement sur les contraintes/pesanteurs liées à la réalisation des ODD.
35. Les principaux facteurs qui pourraient entraver l'atteinte des résultats attendus des ODD se résument à trois défis majeurs :
- *Défis liés à la qualité de la gouvernance et du processus de rétablissement de la paix et la sécurité* :
 - La lenteur dans l'application effective de l'Accord pour la paix de 2015 et l'engagement des réformes institutionnelles en vue de créer les meilleures conditions pour une gouvernance inclusive, efficace et apaisée ;
 - Les hésitations dans l'approfondissement et l'effectivité de la culture de redevabilité des institutions et des personnes à travers un système de contrôle à tous les niveaux, y compris la lutte contre la corruption ;
 - La sous-estimation de la gravité de la situation des droits de l'Homme et de l'inefficacité du système judiciaire, y compris pour lutter contre les violences basées sur le genre ;
 - *Défis liés aux capacités de financement des ODD* :
 - Les limites des espaces budgétaires du gouvernement du fait de l'importance des dépenses liées à la sécurité (22% des ressources budgétaires en 2017), de la baisse de l'aide publique au développement, du faible financement de l'action humanitaire et de l'absence d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources pointant certaines cibles prioritaires des ODD ;
 - La faiblesse des partenariats stratégiques avec les collectivités territoriales, le secteur privé et les OSC dans la prise en charge de certaines actions liées à certains types d'investissements et/ou d'actions de sensibilisation ;
 - *Défis liés aux capacités nationales, régionales et locales de coordination et de mise en œuvre des ODD* :
 - Le manque d'efficacité du système de coordination, de pilotage, de suivi et de redevabilité de la mise en œuvre des ODD¹⁴ ;
 - Le retard dans la mise à niveau des politiques sectorielles afin qu'elles soient bien alignées sur les cibles des ODD ;
 - L'absence d'un programme de renforcement des capacités du Système Statistique National, des points focaux des ministères et de certaines structures nationales/régionales impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des ODD.

¹⁴ Le dispositif institutionnel de pilotage et de coordination, implique théoriquement trois ministères (de l'économie et des finances par l'intermédiaire du CT/CSLP, de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et le Ministère des affaires étrangères) et ne fonctionne pas de façon optimale. L'INSTAT, l'ODHD et les autres producteurs des statistiques n'ont pas encore mis en place une feuille de route claire concernant à la fois les réseaux d'échanges/consolidation des données, l'évaluation des bases de données de l'appareil statistique et les indicateurs des ODD à produire ainsi que les innovations à introduire en matière d'investigations et d'enquêtes ciblées sur certaines données statistiques liées aux questions de la pauvreté multidimensionnelle, du développement durable, de la vulnérabilité socio-économique, de la gouvernance et de la protection des droits de l'Homme.

2. APPUI DU SYSTEME DES NATIONS UNIES POUR L'ATTEINTE DE L'AGENDA 2030

2.1 Théorie du changement

36. La théorie du changement de l'UNSDCF 2020-2024 ne produira ses résultats en termes d'effets de changement que :

- Si la gouvernance est efficace et redevable pour une société en paix, en sécurité, juste et inclusive avec une participation active des populations, acteurs de changement social, ayant une vision positive de la participation des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires publiques dans un environnement de paix et de justice ;
- Si les populations bénéficient d'une manière équitable des dividendes d'une croissance inclusive, résiliente et durable et si les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation face aux effets des changements climatiques sont renforcées et développées ;
- Si l'utilité des services sociaux de base et de protection sociale de qualité est bien comprise par les populations, et si les services, y compris la protection sociale, sont accessibles à tous dont les plus vulnérables en réponse à leurs demandes.

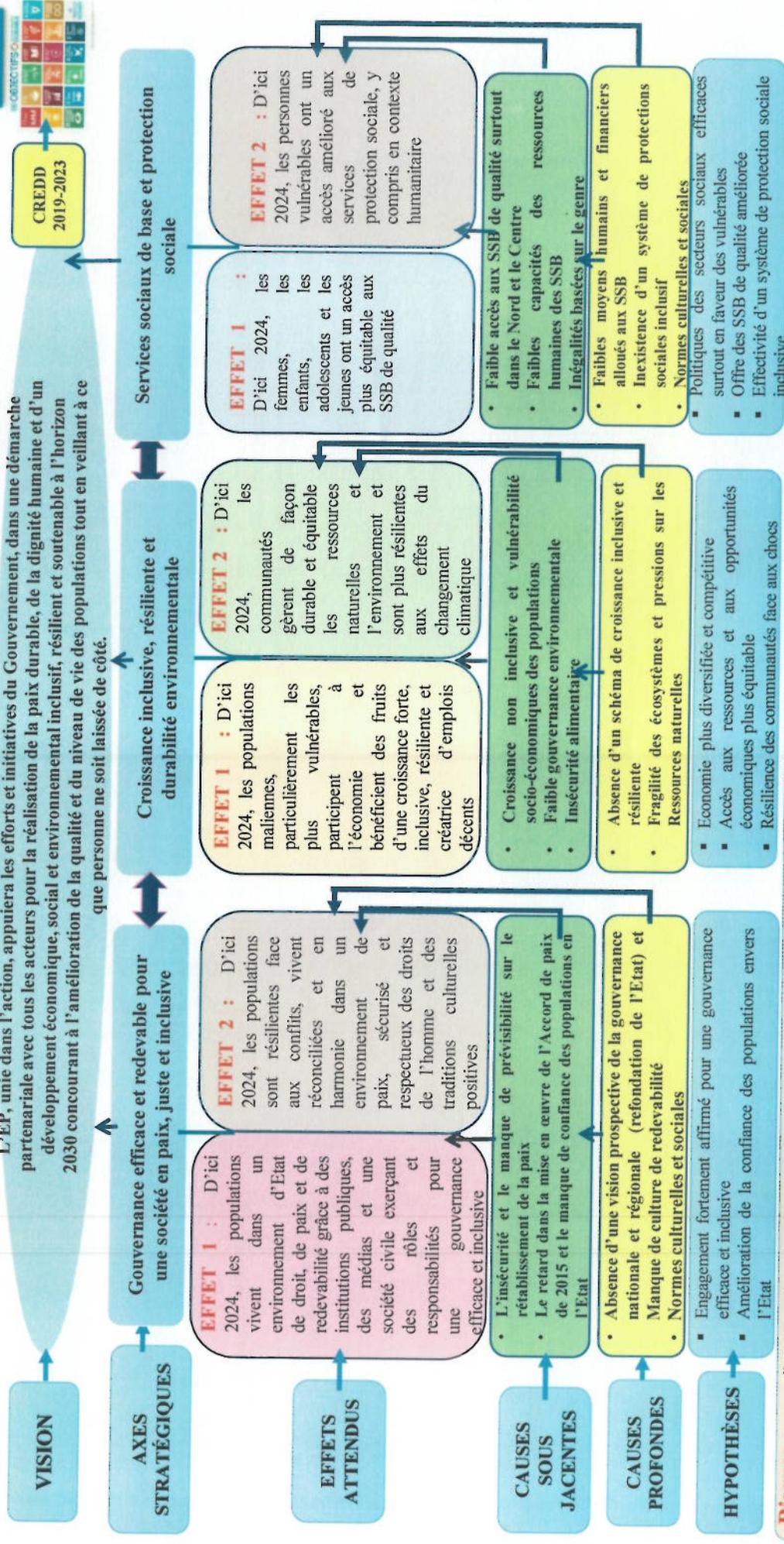
Alors, la réalisation d'une paix durable et la restauration de la dignité humaine, le développement économique, social, culturel et environnemental inclusif contribueront à l'amélioration du bien-être des populations tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

37. Cette théorie du changement s'inscrit dans la vision 2030 du SNU au Mali ainsi énoncée : « l'Equipe Pays, unie dans l'action, appuiera les efforts et initiatives du gouvernement, dans une démarche partenariale avec tous les acteurs, pour la réalisation de la paix durable, de la dignité humaine et d'un développement économique, social et environnemental inclusif, résilient et soutenable à l'horizon 2030 concourant à l'amélioration de la qualité et du niveau de vie des populations tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté ».

38. Les changements escomptés impliquent l'atténuation des risques majeurs liés principalement au contexte du pays, notamment la dégradation de la situation sécuritaire, la détérioration de la cohésion nationale due aux conflits communautaires, l'absence d'une bonne gouvernance sous toutes ses formes, la non-restauration de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire, et les risques liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

Mali: UNSDCF 2020-2024: Théorie du changement

L'EP, unie dans l'action, appuiera les efforts et initiatives du Gouvernement, dans une démarche partenariale avec tous les acteurs pour la réalisation de la paix durable, de la dignité humaine et d'un développement économique, social et environnemental inclusif, résilient et soutenable à l'horizon 2030 concourant à l'amélioration de la qualité et du niveau de vie des populations tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.



Risques :

- i) Lenteur dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix de 2015.
- ii) Impacts très limités de l'amélioration du mode de gouvernance et du système de sécurité.
- iii) aggravation de la vulnérabilité multidimensionnelle et iv) augmentation des actes terroristes dans la sous-région du Sahel

2.2 Priorités stratégiques du Système des Nations Unies pour le développement

39. Les analyses du BCP mettent en évidence trois priorités stratégiques à savoir : 1) gouvernance inclusive, paix et cohésion nationale ; 2) croissance inclusive, résiliente et durabilité environnementale ; 3) services sociaux de base accessibles de qualité et protection sociale inclusive.
40. Les défis majeurs des ODD au Mali impliquent une intégration à cinq niveaux, notamment : i) la croissance économique inclusive et la transformation économique ; ii) la réduction des inégalités de la pauvreté multidimensionnelle intégrant le genre ; iii) la durabilité environnementale ; iv) la considération de l'intérêt et du potentiel fédérateur du patrimoine et le rôle de la culture pour la sécurité et la paix en période de crise ; v) la bonne gouvernance et la paix. Toutes ces dimensions ont leur importance et leur portée programmatique pour les Nations Unies au Mali.
41. Le SNU à travers l'UNSDCF 2020-2024 appuiera les principaux partenaires nationaux identifiés dans le cadre de ses prochains programmes et initiatives en assurant la participation de tous les acteurs y compris les plus vulnérables. Cet appui se fera à travers les trois axes stratégiques ciblant six (6) effets à fort potentiel d'impact sur l'amélioration de la qualité de la gouvernance dans ses multiples dimensions, la réduction de la vulnérabilité multidimensionnelle des populations plus particulièrement celles laissées de côté, à travers un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité, le renforcement des capacités de résilience et le renforcement des actions de gestion durable des ressources naturelles. L'action du SNU mettra en œuvre l'UNSDCF à travers l'approche Nexus¹⁵ qui assure la contribution coordonnée et cohérente du SNU sur les plans humanitaire, développement et paix.

2.3 Résultats escomptés en matière de développement

42. Les résultats de l'UNSDCF sont alignés sur les priorités nationales formulées dans le document du CREDD et contribuent à la réalisation de plusieurs des 77 cibles ODD priorisées par le Mali sur les trois axes stratégiques.
43. **Dans le cadre de l'axe 1**, les actions du SNU sur la période 2020-2024 permettront de renforcer les capacités des institutions en charge de la promotion de l'Etat de droit et du dispositif national de promotion et de protection des droits de l'Homme au niveau local et national. Le SNU accompagnera en outre le processus de réconciliation en soutenant les mécanismes locaux de dialogue, d'intermédiation, de prévention et de gestion des conflits intercommunautaires et appuiera le renforcement du système d'état civil et du Système Statistique National. Ces appuis ciblés vont avoir des effets multiplicateurs sur plusieurs ODD, en particulier les ODD 5,11,16 et 17.
44. **Dans le cadre de l'axe 2**, il s'agira pour le SNU d'appuyer les processus visant la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance économique forte et inclusive, avec des politiques sectorielles alignées sur les ODD et mieux articulées avec le cadre macroéconomique et budgétaire de l'Etat. Deuxièmement, le SNU accompagnera certaines initiatives gouvernementales pour créer des opportunités d'emplois et de revenus décents en faveur des populations les plus vulnérables. Le SNU, outre ses actions de plaidoyer sur la question du développement durable, les changements de comportements et certains modes de production et de consommation, appuiera également les efforts du gouvernement en matière de renforcement des capacités de résilience face aux changements et chocs climatiques, d'accès équitable aux ressources naturelles, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité du système de préparation et de gestion des situations humanitaires. Ces appuis ciblés vont avoir des effets multiplicateurs sur plusieurs ODD, en particulier les ODD 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 15.
45. **Dans le cadre de l'axe 3**, le SNU contribuera à améliorer l'accès à des services sociaux de base de qualité et efficaces surtout pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. La contribution du SNU accompagnera les efforts du gouvernement à approfondir la vision et le cadre politique, juridique et financier du système de protection pour qu'il soit plus inclusif, crédible, viable et durable mettant en avant l'équilibre entre les mécanismes de protection sociale, les filets sociaux et la solidarité nationale devant les chocs exogènes et les crises. Ces appuis ciblés vont avoir des effets multiplicateurs sur plusieurs ODD en particulier les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10.

¹⁵ IASC/UNDG 2019 "Key Messages on the Humanitarian-Development Nexus and its Links to Peace"

46. Le SNU veillera à assurer un ciblage prioritaire de certaines actions intégrées dans des zones confrontées à des situations humanitaires aiguës mais qui trouvent leur source dans des problèmes structurels et dans lesquels le conflit a eu un impact important sur la détérioration de la situation.

2.4 Réalisations du Cadre de coopération et partenariats

47. Le SNU contribuera à la réalisation des priorités nationales en matière de gouvernance et de paix, de croissance inclusive, de résilience, de changement climatique et d'accès aux services sociaux de base et de protection sociale à travers : (i) le renforcement des capacités des institutions nationales pour améliorer la redevabilité et la bonne gouvernance ; (ii) le renforcement des capacités des OSC pour une plus grande participation, notamment des femmes et des jeunes aux affaires publiques; (iii) le plaidoyer et le dialogue politique pour la promotion des droits de l'homme ; (iv) la mobilisation des ressources pour assurer un relèvement sur les plans économique et social ; (v) le renforcement des mesures de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques ; (vi) l'appui à l'amélioration de l'offre des services sociaux de base et à leur utilisation et (vii) l'alerte précoce et la préparation aux urgences.

Axe 1 : Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive

Effet 1 : Les populations vivent dans un Etat de droit, dans un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive.

Théorie du changement

48. Pour l'Effet 1 de l'Axe 1, l'UNSCDF va cibler principalement les ODD 5, 16 et 17 pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus sont inscrits dans la matrice de résultats de l'UNSCDF en annexe. L'effet ne contribuera aux changements attendus que :

- ✓ Si la situation sécuritaire est améliorée grâce à la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire, la lutte efficace contre l'extrémisme violent et les règlements des conflits de diverses causes ;
- ✓ Si les institutions sont fortes, crédibles et redevables grâce à des politiques publiques, des stratégies, des projets et programmes bien suivis et évalués ;
- ✓ Si les hommes, les femmes et les jeunes participent activement et de façon équitable à la gestion de la vie publique à travers un système démocratique transparent, égalitaire, crédible et une décentralisation effective ;
- ✓ Si un système de justice fonctionnel et efficace est accessible aux hommes, aux femmes et aux jeunes avec des mécanismes renforcés d'informations sur les droits ;

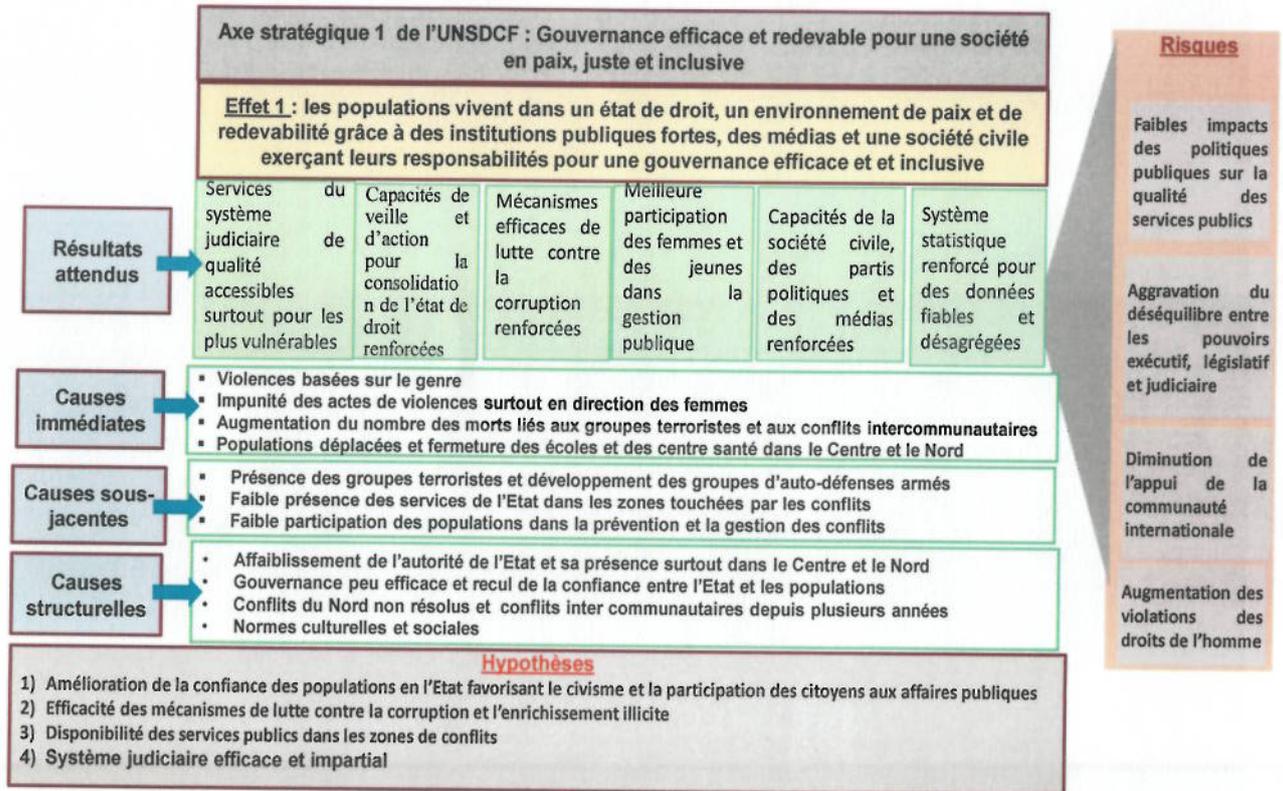
Alors les populations maliennes retrouveront la confiance en leurs institutions dans leurs capacités à garantir l'Etat de droit et un système judiciaire efficace dans un environnement de paix et de bonne gouvernance.

49. Cet effet contribuera à l'atteinte des cibles 5.2, 5.3, 5.5 de l'ODD 5 ; des cibles 16.3, 16.4, 16.5, 16.6 et 16.7 et 16.10 de l'ODD 16 ; et des cibles 17.1, 17.3, 17.6 et 17.9 de l'ODD 17.

Partenariats :

50. En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 1 de l'Axe 1, le SNU consolidera et élargira les partenariats avec les institutions et structures gouvernementales aux niveaux central, déconcentré, décentralisé (collectivités territoriales), des organisations de la société civile, des organisations de défense des droits de l'Homme, du secteur privé, des médias, et des PTF intervenant dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité au Mali. L'approche Nexus, dans la perspective d'un élargissement du partenariat avec le gouvernement et certains bailleurs de fonds, sera développée dans les zones touchées par les conflits afin de renforcer les capacités de résilience des populations, en combinant des actions visant à répondre à leurs besoins essentiels immédiats tout en renforçant les capacités de prise en charge de ces besoins dans les moyen et long termes.

Théorie du changement de l'Effet 1 de l'Axe 1



Effet 2 : les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des droits de l'Homme et des traditions culturelles positives.

Théorie du changement

51. Pour l'Effet 2 de l'Axe 1, l'UNSCDF va cibler principalement les ODD 5, 11, 16, et 17, pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus sont inscrits dans la matrice de résultats en annexe. L'effet ne contribuera aux changements attendus que :

- ✓ Si la prévention et la résolution des conflits communautaires sont assurées grâce à la promotion de la culture de la paix et des valeurs culturelles positives à travers un dialogue inclusif et la valorisation des mécanismes traditionnels de gestion de conflit ;
- ✓ Si les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'Homme y compris la prise en charge holistique des cas de VBG sont renforcés grâce à l'action conjuguée des services publics et de la société civile et au respect des engagements internationaux du Mali en matière de droits de l'Homme ;
- ✓ Si les conflits fonciers sont résolus pacifiquement et l'accès aux ressources naturelles pour les populations vulnérables est facilité ;

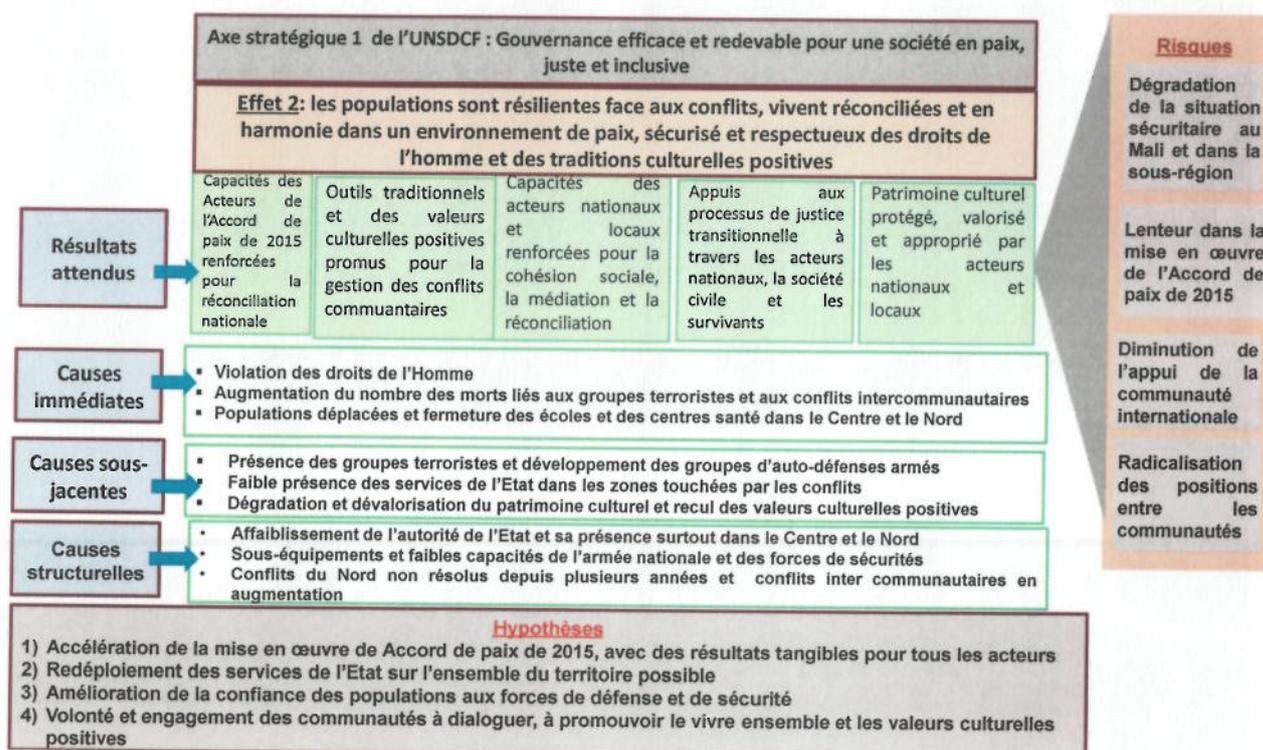
Alors les populations maliennes vivront en paix, dans un environnement sécurisé et respectueux des droits de l'Homme.

52. Cet effet contribuera à l'atteinte des cibles 5.2, 5.3, 5.5 de l'ODD 5 ; des cibles 11.2, 11.4 de l'ODD 11 ; des cibles 16.1, 16.3, 16.4, 16.6, 16.7, 16.a de l'ODD 16 et des cibles 17.1, 17.3, 17.6, 17.9. de l'ODD 17.

Partenariats :

53. En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 1, le SNU consolidera et élargira les partenariats avec les organisations communautaires à la base, les associations féminines et les jeunes, les leaders d'opinions et communautaires, et les PTF intervenant dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la cohésion sociale et du développement communautaire au Mali. Les partenariats seront plus élargis et développés dans les régions touchées par les conflits dans le cadre des programmes mis en œuvre selon l'approche Nexus.

Théorie du changement de l'Effet 2 de l'Axe 1



Axe 2 : Croissance inclusive, résiliente et durabilité environnementale

Effet 1 : Les populations maliennes, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents

Théorie du changement

54. Pour l'Effet 1 de l'Axe 2, l'UNSDCF ciblera principalement les ODD 1, 2, 5, et 8, pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus sont inscrits dans la matrice de résultats de l'UNSDCF se trouvant en annexe. L'effet ne pourra réaliser les changements attendus que :
- ✓ Si l'économie est diversifiée et compétitive grâce à un environnement favorable aux affaires et des capacités accrues pour le développement des chaînes de valeur créatrices d'emplois décents ;
 - ✓ Si l'accès aux ressources et aux opportunités économiques est plus équitable avec une attention particulière aux zones défavorisées et aux populations vulnérables ;
 - ✓ Si la résilience des communautés aux chocs et aux conflits est renforcée ;

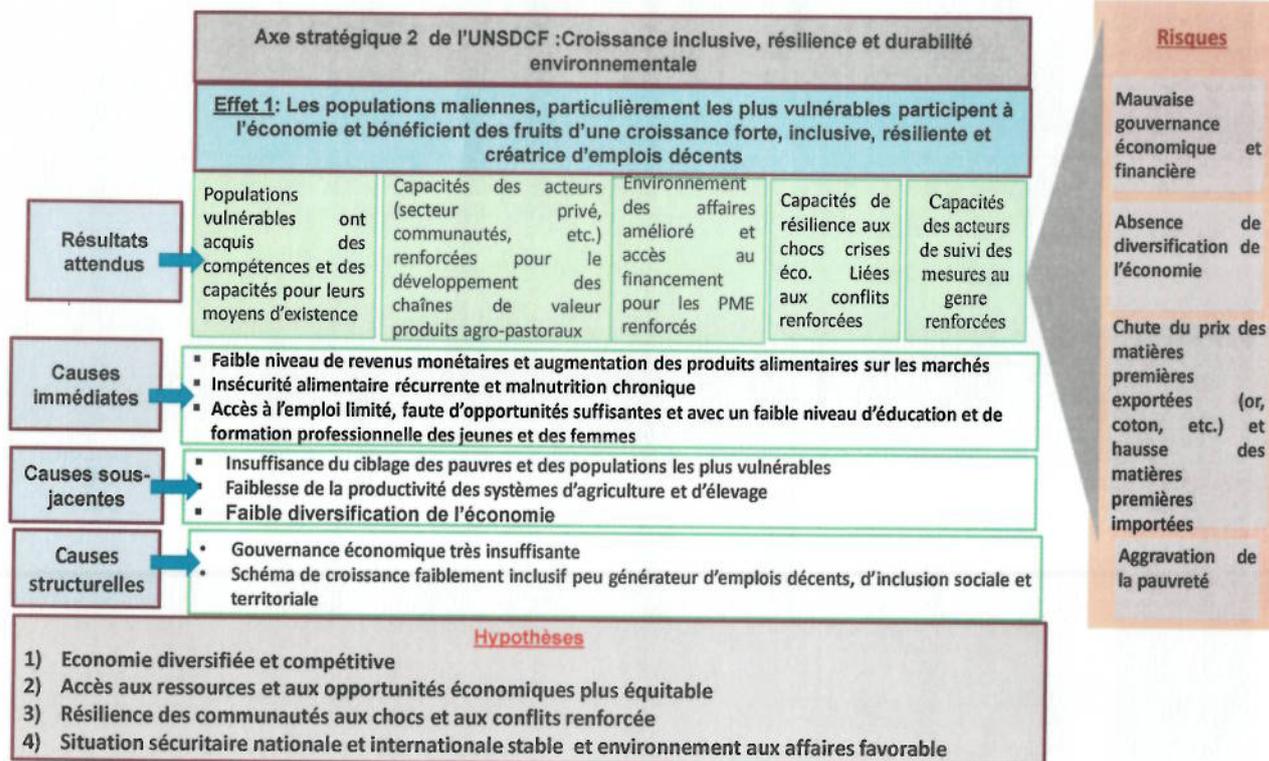
Alors la croissance économique sera inclusive et contribuera à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

55. Cet effet contribuera directement à l'atteinte des résultats des cibles 1.2, et 1.4 de l'ODD 1 ; des cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 de l'ODD 2 ; de la cible 5.5 de l'ODD5 ; des cibles 8.2, 8.3, 8.5, 8.6, 8.10 de l'ODD 8 ; et de la cible 9.3 de l'ODD 9.

Partenariats :

56. Pour atteindre les résultats de l'Effet 1 de l'Axe 2, le SNU va consolider des partenariats avec les institutions et structures gouvernementales de niveaux central, déconcentré et décentralisé (les collectivités territoriales), les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires nationaux, les organisations communautaires à la base, les associations féminines et des jeunes, les PTF et notamment le FMI, la BM et la BAD.

Théorie du changement de l'Effet 1 de l'Axe 2



Effet 2: Les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques.

Théorie du changement

57. Pour l'Effet 2 de l'Axe 2, l'UNSDCF ciblera principalement les ODD 2, 5, 7, 10, 11, 12, 13 ; 15, 16, 17, pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus dans la matrice de résultats de l'UNSDCF se trouvent en annexe. Les changements attendus pour cet effet ne peuvent se réaliser pleinement que :

- ✓ Si les capacités de mitigation et d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique des collectivités locales et des populations sont renforcées ;
- ✓ Si la pollution des éléments de la matrice environnementale (eau, sol, air) est réduite ;
- ✓ Si une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement est assurée, notamment à travers la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- ✓ Si l'adoption par les acteurs de bonnes pratiques de production et consommation adaptées et respectueuses de l'environnement est assurée ;

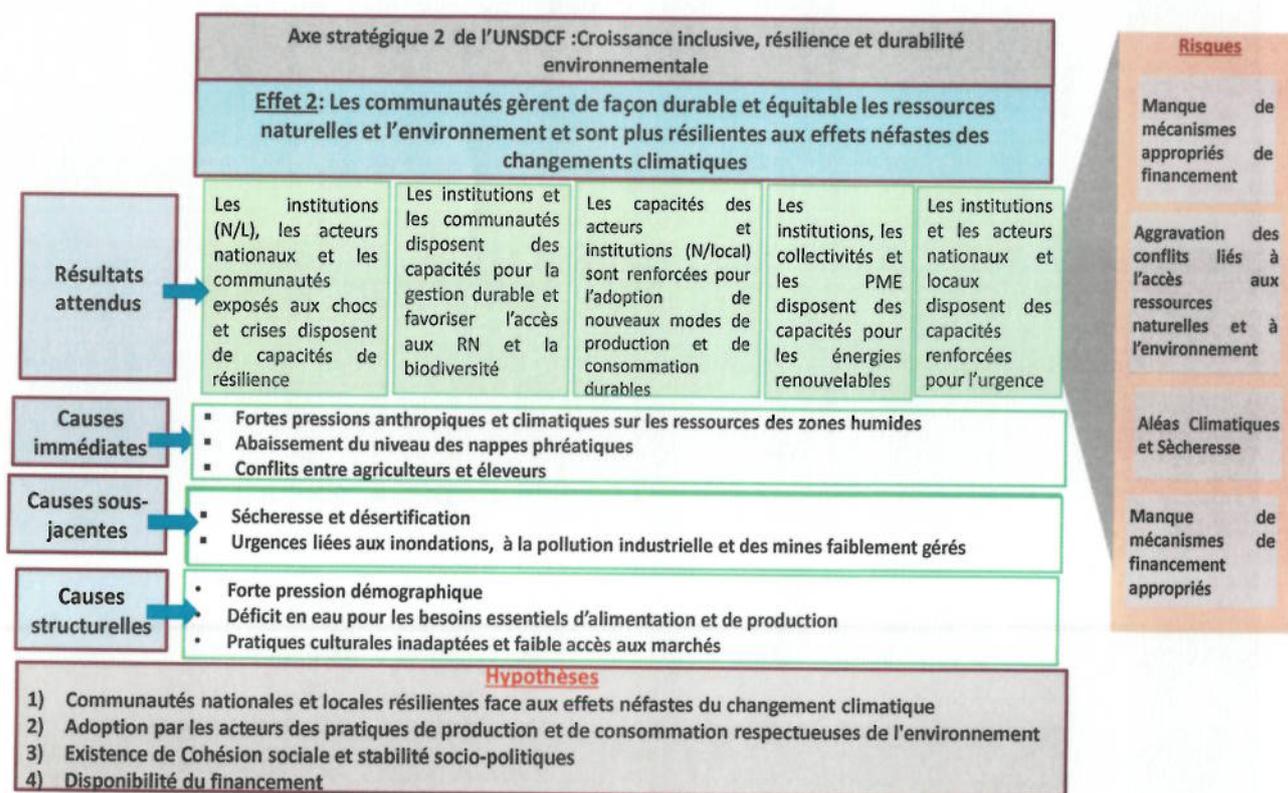
Alors l'environnement et le cadre de vie seront améliorés et la résilience des populations renforcée.

58. Cet effet permettra la contribution directe à l'atteinte des cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 de l'ODD 2 ; des cibles 6.4, 6.5, et 6.6 de l'ODD 6 ; de la cible 7.1 de l'ODD 7 ; des cibles 12.2, 12.3 de l'ODD 12 ; des cibles 13.1, 13.2 et 13.3 de l'ODD 13 et des cibles 15.1, 15.2, 15.3, 15.5, 15.9 de l'ODD 15.

Partenariats :

59. En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 2, le SNU consolidera des partenariats avec les institutions et structures gouvernementales aux niveaux central, déconcentré et décentralisé (Régions, Communes et Cercles), les organisations de la société civile, du secteur privé, les organisations communautaires à la base, les associations féminines et des jeunes ainsi que les médias.

Théorie du changement de l'Effet 2 de l'Axe 2



Axe 3 : Services sociaux de base et protection sociale

Effet 1 : Les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, ont un accès plus équitable aux services sociaux de base de qualité, en fonction de leurs besoins spécifiques par âge et par sexe, y compris en situation humanitaire.

Théorie du changement

60. Pour l'Effet 1 de l'Axe 3, l'UNSDCF ciblera principalement les ODD 2, 3, 4, 5, 6, pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus dans la matrice de résultats se trouvent en annexe. La contribution de cet effet ne pourra se réaliser pleinement que :
- ✓ Si la mise en œuvre des politiques des secteurs sociaux de base, particulièrement en faveur des plus vulnérables, notamment les enfants, les jeunes, les femmes, est améliorée, à travers des systèmes d'information performants, un personnel qualifié et un financement adéquat ;
 - ✓ Si l'offre des services sociaux de base est améliorée sur le territoire national grâce à des équipements de qualité renforcés, des intrants disponibles, un personnel qualifié et des inégalités de couverture réduites ;
 - ✓ Si les actions de lutte contre la malnutrition sont engagées de façon coordonnée avec des impacts rapides sur la santé des enfants et des femmes ;
 - ✓ Si la gouvernance des services sociaux de base est améliorée grâce à une participation accrue des plus vulnérables, des femmes et des jeunes à la prise de décision et à la mise en œuvre effective de la décentralisation ;

- ✓ Si le rôle des femmes, des filles et des garçons dans les prises de décision socio-économique et politique est renforcé ;
- ✓ Si le taux de fécondité est réduit en perspective du dividende démographique ;

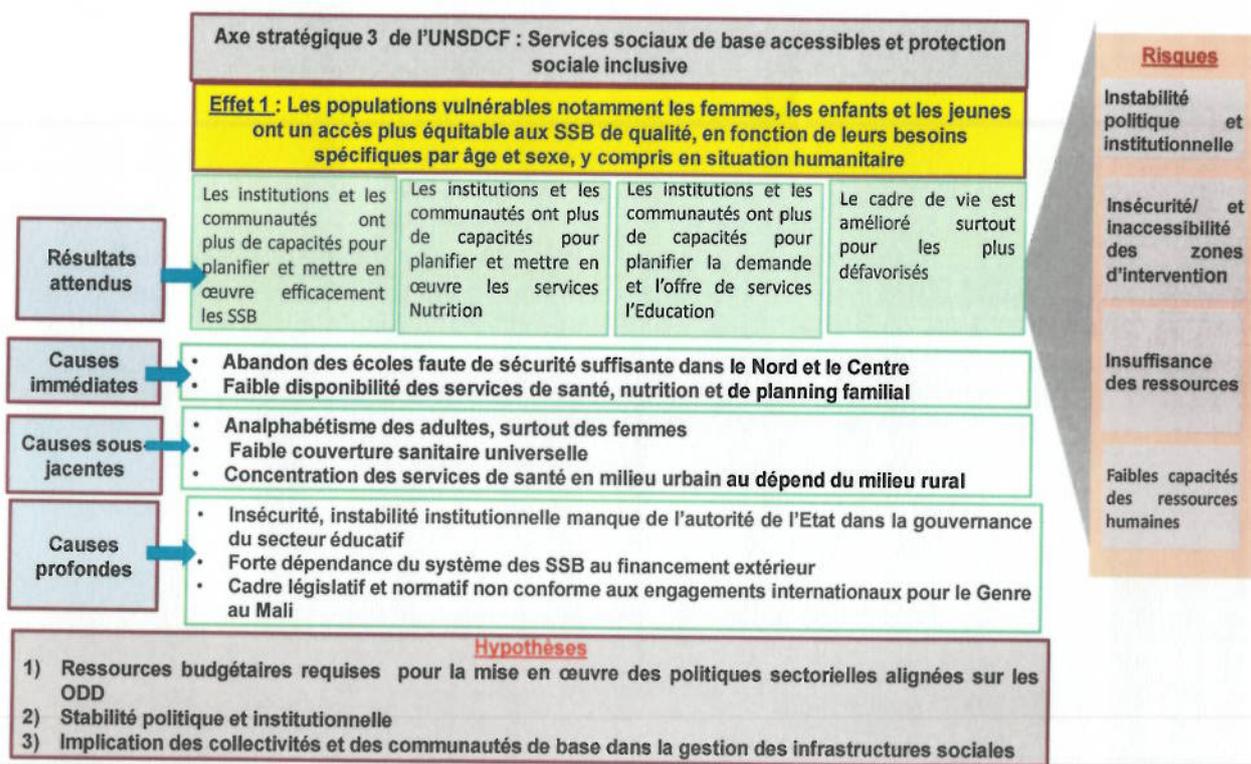
Alors les populations, particulièrement les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescents, les femmes et les jeunes, auront un accès équitable aux services sociaux de base de qualité.

61. L'effet contribuera directement à l'atteinte des cibles 2.1 et 2.2 de l'ODD 2 ; des cibles 3.1, 3.2, 3.3, 3.7, 3.8 de l'ODD 3 ; des cibles 4.1, 4.2, 4.4, 4.5, 4.7, 4.a et 4.c de l'ODD 4 ; des cibles 5.1, 5.2, 5.3, 5.6 et 5.c de l'ODD 5 et des cibles 6.1, 6.2, 6.5, 6.b de l'ODD 6.

Partenariats :

62. En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 3, le SNU consolidera ses partenariats avec les institutions et structures gouvernementales aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré, les collectivités territoriales (Régions, Communes et Cercles), les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations communautaires à la base, les associations féminines et des jeunes, les PTF intervenant dans les domaines de la protection sociale et les urgences humanitaires visant la mise en place d'un système de protection sociale inclusif et d'assistance aux personnes en insécurité alimentaire et aux populations déplacées. Des synergies seront développées entre le SNU et certains PTF sur le soutien de la trajectoire de mise en place du système de protection sociale. Dans les zones touchées par les conflits, l'approche Nexus sera développée selon les thématiques dominantes suivant les zones géographiques touchées.

Théorie du changement de l'Effet 1 de l'Axe 3



Effet 2 : Les personnes vulnérables ont un accès amélioré aux services de protection sociale, y compris en contexte humanitaire.

Théorie du changement

63. Pour l'Effet 2 de l'Axe 3, les appuis du SNU se focaliseront principalement sur les ODD 1, 2, 5, 10, pour lesquels les cibles et les indicateurs retenus dans la matrice de résultats en annexe. L'effectivité de cet effet ne sera possible que :

- ✓ Si la gouvernance et les systèmes de sécurité sociale et de transferts sociaux sont renforcés, avec une attention particulière sur l'accès en faveur des populations vulnérables, notamment des femmes, des enfants et celles en situation d'urgence afin de répondre à leurs besoins essentiels ;
- ✓ Si l'offre de services de transferts sociaux et de sécurité sociale est élargie en termes de couverture géographique et de ciblage, en priorisant les populations et les zones les plus vulnérables, y compris celles en situation d'urgence, et particulièrement les femmes et les enfants ;
- ✓ Si les discriminations à l'égard des filles, les violences basées sur le genre (VBG) et les violences envers les enfants sont réduites grâce à un accès équitable au système d'état civil et à l'enregistrement des naissances, au maintien des filles à l'école, à l'accès amélioré aux services de prévention et de réponse aux VBG y compris dans les zones d'urgence ;

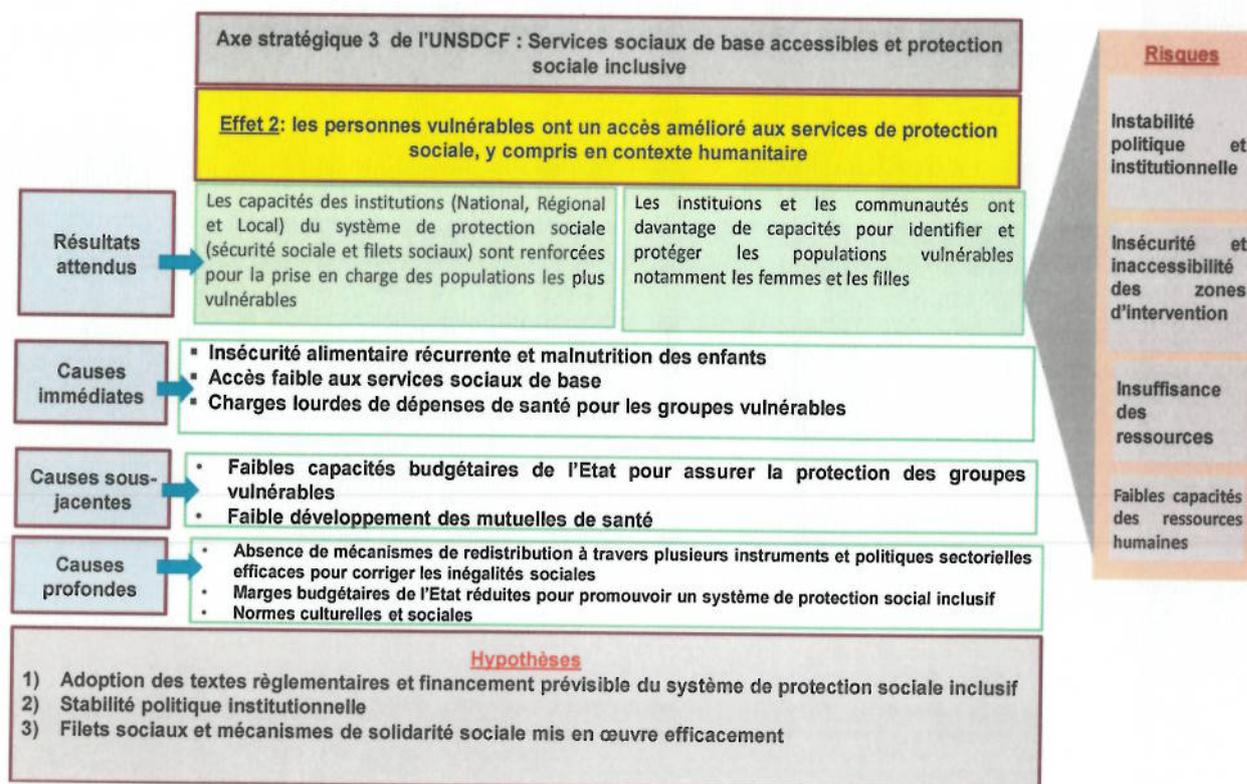
Alors, les populations vulnérables aux chocs et aux situations d'urgence, y compris les enfants et les femmes, bénéficieront d'un accès aux services de protection sociale leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels, ayant ainsi un effet stabilisateur sur le plan économique, social et humain.

64. Cet effet visera à atteindre les cibles 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.b de l'ODD 1, 2.1 et 2.2 de l'ODD 2 et les cibles 10.2, 10.3, 10.4 de l'ODD 10.

Partenariats :

65. En vue d'atteindre les résultats de l'Effet 2 de l'Axe 3, le SNU consolidera ses partenariats avec les institutions et structures gouvernementales, les OSC notamment les organisations communautaires à la base, les associations féminines et des jeunes, le secteur privé, les PTF œuvrant dans la mise en place d'un système de protection sociale inclusif et d'assistance aux personnes en insécurité alimentaire et aux populations déplacées aussi bien au niveau central, qu'au niveau déconcentré et les collectivités territoriales (Régions, Communes et Cercles). Des synergies seront développées entre le SNU et certains PTF sur le soutien de la trajectoire de mise en place du système de protection sociale. L'approche Nexus sera mise en œuvre selon les thématiques dominantes dans les zones géographiques touchées.

Théorie du changement de l'Effet 2 de l'Axe 3



2.5 Synergies entre les réalisations du Cadre de coopération

66. Le SNU vise la réalisation de six effets interdépendants et liés par des relations causales dégagées par la théorie générale du changement de l'UNSDCF et celle élaborée pour chacun des six effets. Ces derniers mettent en exergue les changements dans le mode de fonctionnement des institutions, des comportements et dans les dynamiques socio-économiques que le SNU va appuyer et promouvoir en partenariat avec le gouvernement et les autres partenaires afin de contribuer efficacement à la réalisation des priorités nationales traduites dans le CREDD 2019-2023 et les ODD. Les synergies seront développées d'une part autour des thématiques transversales comme le genre, les droits de l'homme, la résilience et la durabilité environnementale et, d'autre part autour des approches novatrices comme le Nexus et les partenariats public/privé surtout sur les questions environnementales et la microfinance inclusive.
67. La mise en œuvre de l'UNSDCF sera complémentaire du Cadre stratégique intégré (ISF 2019-2021) et du Plan de réponse humanitaire 2020-2022 pour adresser les défis de consolidation de la paix et des urgences humanitaires dans le pays. Elle prendra également en compte les actions de convergence et de traitement de certaines thématiques liées à la sécurité et la lutte contre l'extrémisme dans le cadre de la coopération avec l'UEMOA, la CEDEAO, le G5 Sahel et son Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), la Stratégie Intégrée des Nations Unies au Sahel (UNISS) et son Plan de Soutien, l'Autorité du Liptako Gourma ainsi que les coopérations bilatérales des pays frontaliers. Les 6 effets de l'UNSDCF présentent une forte cohérence et synergie avec les résultats stratégiques de l'ISF portant sur la restauration de l'autorité de l'Etat et de ses services, l'Etat de droit et la sécurité, la cohésion sociale et la prévention des conflits, les droits de l'Homme et les processus électoraux. Les Plans de travail conjoints de l'UNSDCF intégreront aussi les activités des sections de la MINUSMA et des agences pour la mise en œuvre de l'ISF 2019-2021. L'UNSDCF intègre également les priorités stratégiques du plan de réponse humanitaire triennal 2020-2022 et particulièrement adresse dans l'axe 3 les urgences de fourniture des services sociaux de base et de protection sociale tout en développant des synergies avec les cadres programmatiques des pays de la sous-région (CEDEAO, G5 Sahel, UEMOA, etc.).

2.6 Durabilité

68. La durabilité des résultats de l'UNSDCF repose sur son ancrage au CREDD et sur la mise en œuvre d'une approche participative impliquant toutes les parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets. Elle reposera aussi sur le relèvement de l'appropriation nationale à travers le renforcement des capacités à trois niveaux :
- Le renforcement des capacités des individus à travers l'amélioration de la connaissance de leurs droits et devoirs pour mieux se défendre et prendre leurs responsabilités dans la participation et la gestion citoyenne des affaires publiques ;
 - Le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les secteurs ciblés par l'UNSDCF en vue d'améliorer l'efficacité des politiques sectorielles et la réalisation des ODD ;
 - Le renforcement des capacités de veille et de défense en matière de droits de l'Homme, de culture de la paix, de tolérance et de valorisation du patrimoine culturel de toutes les communautés du Mali à travers des actions d'information, de sensibilisation et de développement de plateformes multi acteurs à différents niveaux autour des chartes locales/régionales sur l'importance du respect de la dignité humaine dans ses multiples dimensions et la tolérance dans le vivre ensemble en paix et uni.
69. La durabilité des résultats de l'UNSDCF se traduira également par la capitalisation et l'appropriation des bonnes pratiques et des instruments liés à la prévention et la gestion des crises à travers d'une part l'intégration de tous les mécanismes et mesures de sortie de projets et, d'autre part l'implication des populations dans l'appropriation des résultats atteints par les différents programmes et projets.

2.7 Avantages comparatifs des Nations Unies et configuration de l'Equipe Pays

70. Les avantages comparatifs du Système des Nations Unies au Mali qui ont fait leurs preuves depuis plusieurs années dans un contexte politique, sécuritaire et humanitaire difficile seront confortés et élargis. Le SNU se distingue par : (i) son mandat en matière de promotion des droits de l'Homme ; (ii) sa neutralité ; (iii) sa capacité de plaider pour la correction des inégalités ; (iv) son expertise pluridisciplinaire en termes de renforcement des

capacités nationales et son réseau de connaissances ; (v) son aptitude spécifique à protéger les groupes vulnérables, les assister dans certaines situations de crise et sa mission d'intervention dans les zones où vivent les plus pauvres ; (vi) son mandat dans le domaine de l'environnement et du développement durable ; (vii) son mandat dans le domaine de la santé publique; (viii) sa connaissance approfondie et son expérience de la dynamique des conflits et du processus de paix, ses outils et sa longue et solide expérience en matière de reconstruction post-conflit, de protection sociale et de développement ; (ix) la synergie entre les agences des Nations Unies renforcée par l'intégration avec la MINUSMA ; (x) sa flexibilité, sa capacité à faire face aux situations d'urgence et son expérience avérée dans le domaine humanitaire ; (xi) sa présence sur le terrain dans tout le pays ; (xii) son expertise disponible dans la facilitation du dialogue politique entre les acteurs politiques, la formulation des politiques, des stratégies et la conduite des actions de plaidoyer ; (xiii) son rôle de veille sur le respect des normes et standards au niveau des secteurs sociaux et des droits de l'Homme.

71. L'exercice de configuration des capacités de l'Equipe pays montre que l'ensemble des entités résidentes et non-résidentes dispose des capacités financières mobilisables et d'expertises locales, régionales et internationales pour réaliser les résultats escomptés dans les différents secteurs d'intervention de l'UNSDCF 2020-2024. Les agences non-résidentes disposent toutes des équipes de projets ou de points focaux qui participent au dispositif de coordination, de gestion et de suivi-évaluation de l'UNSDCF.

3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION

3.1 Stratégie de mise en œuvre et partenariats stratégiques

72. Le Cadre de Coopération sera exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère en charge des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Les autorités gouvernementales chargées de la coordination des programmes spécifiques des agences du SNU sont mentionnées à l'annexe 3. Les ministères, les ONG et les agences du SNU mettront en œuvre les activités de l'UNSDCF avec l'appui des institutions financières internationales et les acteurs du secteur privé. Le Cadre de Coopération sera opérationnalisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail conjoints et / ou de plans de travail et de documents de projets, spécifiques à chaque agence, le cas échéant, décrivant les résultats spécifiques à atteindre et constituant un accord entre les agences et chaque partenaire d'exécution, selon les besoins, sur l'utilisation des ressources et l'atteinte des résultats attendus.
73. L'UNSDCF, dans ses mécanismes de programmation, de mise en œuvre et de suivi, développera plusieurs outils communs en particulier en veillant tout d'abord au respect des principes directeurs de programmation du SNU et ensuite en rendant obligatoire l'établissement des PTAs conjoints, la mutualisation de certaines approches programmatiques (droits de l'Homme, processus participatifs et espaces de coordination multi-acteurs) et l'effectivité d'une matrice de résultats collectifs des programmes/projets suivant l'approche Nexus ainsi que la mise en place d'une stratégie commune de mobilisation des ressources et de communication.
74. La mise en œuvre de l'UNSDCF se fera à travers un partenariat inter-agences et avec les acteurs nationaux et les PTF.
75. Avec les **partenaires nationaux : gouvernement (services centraux et déconcentrés), collectivités territoriales, communautés à la base, société civile et secteur privé**, la stratégie de mise en œuvre sera axée sur les mécanismes existants. La revue annuelle UNSDCF entre le gouvernement et le SNU d'une part et d'autre part les réunions au sein des différents groupes de résultats constitueront les instances de dialogue avec le gouvernement. Le gouvernement bénéficiera aussi de l'appui du SNU dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel pays des ODD et le Rapport National Volontaire (RNV/VNR) sur les ODD. La mise en œuvre de l'UNSDCF utilisera également le dispositif de pilotage du CREDD et des ODD en place (Décret n° 2018-0623/PM-RM du 08 Aout 2018).
76. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, un dispositif de renforcement des capacités sera opérationnel pour améliorer la participation des structures déconcentrées, des collectivités territoriales et des structures communautaires à la base.
77. En outre, les **OSC** seront impliquées dans la phase opérationnelle et seront renforcées dans leurs domaines d'intervention respectifs afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de veille citoyenne et de suivi de l'action gouvernementale.

78. Le **secteur privé** sera mis à contribution dans la phase opérationnelle en termes de mobilisation de ressources pour le financement et la mise en œuvre des projets afin de susciter un engagement plus fort dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et le développement des mécanismes de l'inclusion économique et sociale surtout pour les groupes les plus vulnérables.
79. **Partenariat inter agences du SNU** : Le SNU renforcera la synergie entre les agences à travers la programmation conjointe, le développement de programmes conjoints et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation conjointe des ressources. Il travaillera étroitement avec la MINUSMA dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré (ISF 2019-2021). De même, l'Equipe Pays renforcera la collaboration avec les acteurs humanitaires dans la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire (2020-2022) et contribuera ainsi à consolider le NEXUS (humanitaire-développement-paix). La programmation conjointe amplifiera les impacts des actions et la mobilisation de ressources menées par les agences selon leurs avantages comparatifs sur le terrain dans l'esprit de « Unis dans l'action ».
80. Avec les **partenaires techniques et financiers** : Le SNU se recentrera sur des fonctions stratégiques dans le processus de consolidation de la paix, d'appui à l'élaboration de certaines politiques publiques alignées sur les ODD, de renforcement des capacités de résilience, de fonctions de veille sur certaines thématiques (droits de l'homme, genre, etc.) et de fonctions opérationnelles au niveau des collectivités locales et des communautés de base. Des programmes SNU/PTF seront suscités et encouragés autour de certaines problématiques géographiquement ciblées en matière de consolidation de la paix selon l'approche Nexus, de sécurité alimentaire, des enfants, de la jeunesse, des femmes, et du financement du développement local.

3.2 Plans de travail conjoints

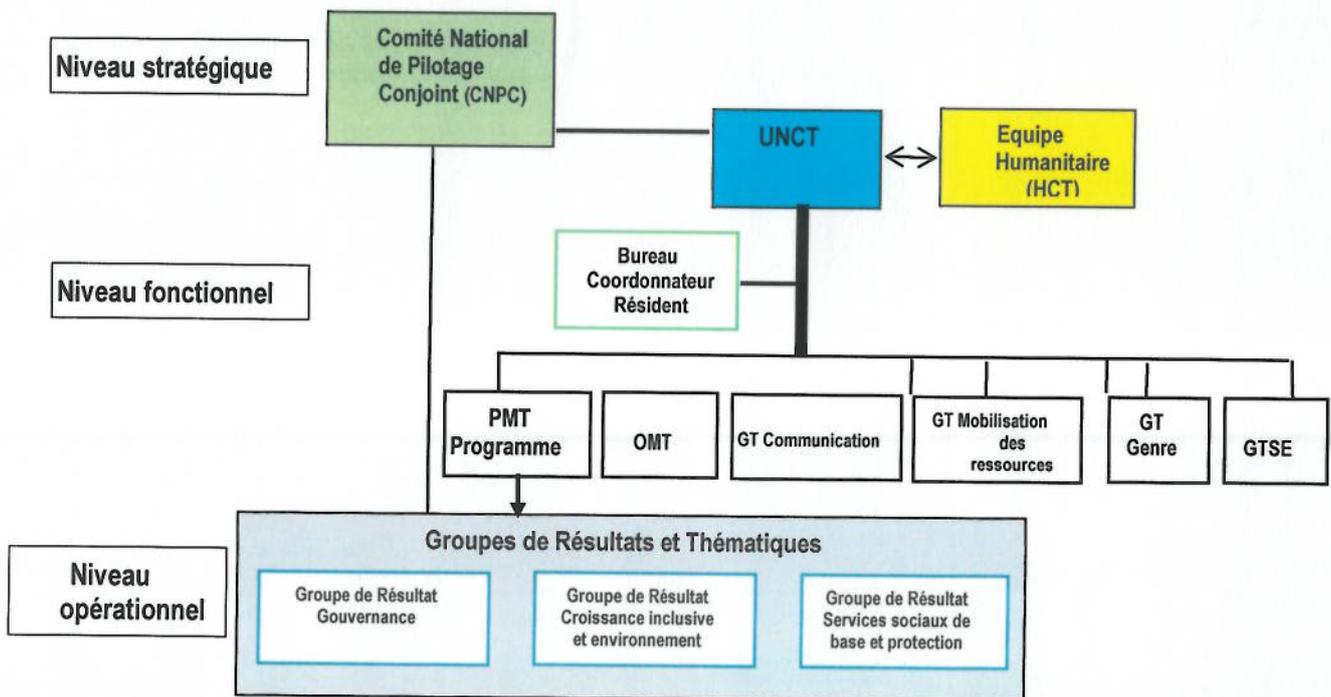
81. Des plans de travail conjoints seront développés et mis en œuvre annuellement pour chaque effet par les groupes de résultats de l'UNSDCF.
82. Les différents programmes et initiatives seront élaborés et mis en œuvre selon une approche programme intégrant l'intersectorialité des actions afin de créer des effets multiplicateurs sur les changements à opérer.
83. Les plans de travail conjoints de l'UNSDCF intégreront aussi les activités des sections de la MINUSMA et des agences pour la mise en œuvre de l'ISF 2019-2021. L'UNSDCF intégrera également les priorités stratégiques du plan de réponse humanitaire triennal 2020-2022 et particulièrement les urgences de fourniture de services sociaux de base et de protection sociale tout en développant des synergies avec les cadres programmatiques des pays de la sous-région (CEDEAO, G5 Sahel, UEMOA, UNISS et son Plan de Soutien, Autorité du Liptako Gourma, etc.).

3.3 Gouvernance : mécanismes de coordination et de pilotage de l'UNSDCF

84. La coordination et la mise en œuvre se fera à trois niveaux :
- ❖ **Niveau stratégique : un Comité National de Pilotage Conjoint (CNPC)** composé des ministres des départements concernés, des représentants de faitières de la société civile et des chefs des AFPs et co-présidé par le Ministre en charge de la coopération internationale et le Coordonnateur Résident du SNU, assurera le pilotage stratégique de l'UNSDCF.
 - ❖ **Niveau fonctionnel : l'Equipe Pays du SNU** assurera l'orientation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de différentes composantes stratégiques de l'UNSDCF. L'EP s'appuiera sur six groupes de travail inter-agences :
 - Le Groupe de Gestion de Programmes (PMT) aura la responsabilité de la coordination de la mise en œuvre des programmes et du suivi du fonctionnement des Groupes de Résultats.
 - Le Groupe de Gestion des Opérations (OMT) apportera un appui à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des opérations du SNU.
 - Le Groupe de Communication (UNCG) planifiera, exécutera et suivra les actions de communication et de visibilité.
 - Le Groupe de Mobilisation des Ressources (GMR) élaborera une stratégie conjointe de mobilisation des ressources et en assurera le suivi.

- Le Groupe Thématique Genre (GTG) veillera au partage des connaissances, au plaidoyer et à l'intégration de la dimension genre dans les politiques, plans d'actions, programmes et projets.
- Le Groupe Technique de Suivi-Evaluation (GTSE) coordonnera la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation et préparera les rapports annuels de résultats.
- ❖ **Niveau Opérationnel** : Trois Groupes de Résultats de l'UNSDCF (Gouvernance, Croissance inclusive et environnement, Services sociaux de base et protection) composés de représentants SNU et partenaires nationaux assureront la planification des activités, le suivi-évaluation et le reporting. Des groupes thématiques ad hoc seront mis en place selon les besoins.

Mali : Mécanismes de coordination, de mise en œuvre et de suivi de l'UNSDCF 2020-2024



3.4 Divers : principes de programmation du Cadre de coopération

85. L'EP, sur la base des nouvelles directives de l'UNSDCF, veillera à l'application des principes suivants au niveau programmatique, de mise en œuvre et de suivi-évaluation :
- **Ne laisser personne de côté** : Suivant les analyses du BCP, les trois groupes sociaux les plus vulnérables sont les femmes, les enfants (0 à 18 ans), les personnes vivant dans l'extrême pauvreté et les jeunes au chômage. Les besoins de ces groupes vulnérables sont multifformes en particulier le travail décent, la protection sociale et les besoins de protection civile par rapport à toutes les formes de violences subies. Ces besoins des groupes vulnérables, traduits dans la théorie du changement, sont adressés sous les trois axes de l'UNSDCF et spécifiquement sous les axes 2 et 3. Par ailleurs, l'analyse des disparités géographiques fait ressortir des vulnérabilités et risques accrus dans certaines zones du pays, tels ressortis dans le BCP. Ces zones géographiques seront priorisées conjointement par le SNU, le gouvernement et d'autres partenaires pour adresser concomitamment les réponses aux besoins de court, moyen et long-termes.
 - **Droits de l'Homme** : les trois axes de l'UNSDCF prennent en compte l'approche basée sur les droits de l'Homme et mettent un accent particulier sur les questions liées aux débiteurs d'obligations et aux détenteurs de droit. Les programmes et projets intégreront la promotion des droits de l'Homme notamment économiques, culturels, civils, sociaux, politiques et les conventions internationales du travail conformément aux engagements internationaux du Mali. Cette approche prendra en considération les disparités et spécificités de chaque région du Mali ainsi que les préoccupations des couches les plus vulnérables. Les stratégies se concentreront sur le développement des capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs droits, et des débiteurs d'obligations à remplir leurs obligations. L'absence d'autorité de l'Etat dans certaines régions notamment dans le Nord et le Centre amènera l'équipe pays à établir un dialogue constructif avec tous les acteurs y compris non étatiques en vue d'encourager la mise en œuvre des standards internationaux de protection des droits de l'homme.
 - **Genre et équité** : Les femmes sont victimes d'inégalité et d'exclusion à tous les niveaux. Elles subissent toutes les formes de violences visibles et invisibles mettant le Mali parmi les pays au monde où la situation est encore préoccupante en matière d'égalité liée au genre et aux différentes formes d'injustices. L'insuffisance de l'arsenal juridique existant pour leur protection fait que les femmes subissent les privations les plus importantes de leur droit à la dignité dans l'accès aux opportunités économiques et au foncier au même niveau que les hommes. A ces privations s'ajoutent les pesanteurs socio culturelles, les violences basées sur le genre liées au conflit surtout au Centre et au Nord. L'amélioration du faible niveau d'éducation et de formation qui impacte leur niveau de participation à la vie sociale et politique et à la création de richesses est prise en compte dans les résultats stratégiques de l'UNSDCF.
 - **Résilience** : Le Mali est exposé à des risques et des facteurs de pression multifformes (conflits, catastrophes naturelles, chocs économiques, changement climatique, démographie, etc.) qui peuvent remettre en cause les investissements de développement et impacter directement le bien-être et les conditions de vie des plus vulnérables. L'UNSDCF apporte une réponse aux besoins de court, moyen et long terme permettant de faire face aux crises et chocs, de se relever, s'adapter face aux changements, et d'opérer des transformations face aux crises. Il offre un paquet de réponses intégrées et multisectorielles qui renforcent à la fois : i) le capital humain à travers des interventions à impacts sur le potentiel des plus vulnérables par le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la protection ; ii) le capital physique et financier à travers les actions sur l'inclusivité économique, tout en préservant le capital naturel en le restaurant et en renforçant la capacité d'anticipation, de préparation et de gestion des risques ; iii) le capital social et politique à travers des actions de renforcement de la cohésion et consolidation de la paix et de la gouvernance. L'UNSDCF adopte aussi une approche géographique dans les zones les plus affectées par les chocs et les crises.
 - **Redevabilité** : Dans l'esprit du principe de responsabilité mutuelle de la déclaration de Paris, l'EP et les autorités gouvernementales du Mali sont mutuellement redevables des résultats escomptés de la mise en œuvre de l'UNSDCF. Le comité national conjoint de pilotage de l'UNSDCF est le premier responsable de l'exécution de l'UNSDCF. L'EP et les agences sont responsables de l'assistance au gouvernement pour la réalisation de l'agenda 2030 à travers la mise en œuvre de l'UNSDCF. Cette

redevabilité mutuelle renvoie aussi à la redevabilité de tous les acteurs concernés par l'UNSDCF à porter assistance aux populations en danger et en détresse dans les zones de conflits.

4. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

86. Les partenaires de mise en œuvre conviennent de coopérer avec les agences du Système des Nations Unies pour le suivi des financements obtenus et la facilitation de l'accès aux dossiers financiers et au personnel compétent chargé de la gestion des fonds mis à disposition par les agences du SNU. À cet effet, les partenaires de mise en œuvre conviennent des éléments suivants :
- Exams périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs dossiers financiers par les agences du Système des Nations Unies ou leurs représentants, le cas échéant, et tels que décrits dans des clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les agences du Système des Nations Unies ;
 - Suivi programmatique des activités suivant les normes et les directives des agences du SNU pour les visites sur place et les visites de terrain ;
 - Vérifications spéciales ou planifiées : chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies (lorsque cela est possible et en consultation avec le gouvernement) établira un plan d'audit annuel, donnant la priorité aux audits des partenaires de mise en œuvre avec les montants financiers les plus importants reçus du SNU et ceux dont la capacité de gestion financière doit être renforcée.

4.1 Plan de suivi

87. Le dispositif de suivi de l'UNSDCF sera principalement alimenté par le Système Statistique National (INSTAT principalement) et complété par les données produites par les agences des Nations Unies et d'autres partenaires. Pour ce qui concerne les indicateurs non couverts par les sources de données disponibles, des collectes de données seront systématisées.
88. Le dispositif permettra l'examen régulier des progrès accomplis au niveau des effets et produits sur la base des indicateurs définis dans la matrice des résultats. Il permettra de suivre l'évolution des hypothèses et risques, s'ils se matérialisent ou non, pour formuler en cas de variations importantes les recommandations appropriées, permettant de mettre en œuvre les mesures d'ajustement nécessaires aussi bien au niveau de la théorie du changement que des planifications conjointes afin d'optimiser les effets recherchés.
89. Différents outils tels que le plan intégré de suivi, de recherche et d'évaluation (PISER), le cadre de résultats alignés sur les indicateurs de suivi des ODD, le cadre de mesure de rendement, les planifications annuelles conjointes, les revues semestrielles par les groupes de résultats, les revues annuelles et les rapports annuels de résultats seront développés.
90. Des visites conjointes seront également organisées au niveau des zones d'intervention des projets et programmes.
91. La revue annuelle conjointe de l'UNSDCF se fera à travers la tenue des sessions du Comité National Conjoint de Pilotage en vue d'examiner les progrès réalisés et d'apporter les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre de l'UNSDCF. La base de données UNINFO, permettra l'agrégation et la capitalisation des données et facilitera leurs analyses comme outils d'aide à la prise de décision.
92. Le BCP fera l'objet d'une mise à jour annuelle durant le cycle et alimentera la revue annuelle de l'UNSDCF.
93. Les acteurs clés de la mise en œuvre de ce dispositif de suivi sont : les groupes de résultats, le GTSE, les groupes de travail inter agences, l'INSTAT et les CPS sectorielles, l'EP et le Comité national conjoint de pilotage.

4.1.1. Risques et opportunités

94. Pour la mise en œuvre de l'UNSDCF 2020-2024, plusieurs défis demeurent : l'affaiblissement des institutions de l'Etat à plusieurs niveaux, le retard dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix de 2015 et le faible impact du mode de gouvernance sur l'efficacité des politiques publiques en vue d'améliorer les conditions de vie des

populations. Ces défis risquent de fragiliser davantage l'Etat de droit, d'aggraver l'insécurité/instabilité dans le nord et le centre et de compromettre la trajectoire vers l'atteinte de l'agenda 2030.

95. La mise en œuvre efficace de l'UNSDCF pourrait ainsi être affectée par : i) la dégradation de la situation sécuritaire, dans les régions déjà touchées et les autres régions, liée notamment au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et aux conflits locaux ; ii) une instabilité politique et institutionnelle ; iii) la mauvaise gouvernance économique et financière ; iv) la non mobilisation des ressources notamment celles de la contrepartie nationale ; v) l'aggravation des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à l'environnement ; vi) l'absence d'appui/encadrement des services techniques locaux ainsi que vii) l'émergence de catastrophes, endémies et calamités naturelles.
96. Pour chacun de ces risques, des mesures d'atténuation seront mises en place afin d'assurer le succès du Programme. Il s'agira de mener des actions de plaidoyer, de mobilisation des différentes parties prenantes, et de renforcement du dialogue sur les politiques avec le Gouvernement et les différents partenaires de mise en œuvre, de la mise en place de plans de prévention et de contingence liés à la survenue des catastrophes et aléas climatiques. A la lumière des résultats des revues annuelles, le programme s'adaptera aux changements majeurs pour continuer à répondre aux besoins des populations.
97. Le succès de la mise en œuvre du Cadre de coopération pourra bénéficier de plusieurs opportunités si leur potentiel est judicieusement exploité :
 - Au niveau national, le patrimoine culturel du Mali pour la cohésion sociale, les réformes institutionnelles et politiques en cours, la politique nationale de coopération au développement adoptée le 20 septembre 2019, la jeunesse de la population pour le dividende démographique, les ressources naturelles et les énergies renouvelables.
 - Au niveau régional et international, la volonté de répondre aux défis multidimensionnels de la région du Sahel avec des organisations telles que le G5 Sahel, le Liptako-Gourma, l'UEMOA, la CEDEAO etc...

4.1.2 Examen du Cadre de coopération et présentation de rapports

98. Le suivi de la mise en œuvre de l'UNSDCF et la mise à jour du BCP seront entre autres effectués à travers des revues annuelles. Celles-ci permettront de mesurer les performances, d'analyser les progrès et d'apporter les ajustements nécessaires, au regard notamment des changements dans le contexte, des évolutions concernant les hypothèses et risques et des problématiques émergentes. Ceci permettra d'actualiser la théorie de changement, les plans de travail conjoints et le plan de financement du cadre de coopération. En s'appuyant sur les groupes de résultats, le GTSE assurera la production des rapports annuels de résultats mettant en relief les performances enregistrées sur les indicateurs, les leçons apprises, la redevabilité, etc. Les rapports annuels de résultats de l'UNSDCF sont produits conjointement avec les services techniques sectoriels de sorte qu'ils soient pris en compte dans les rapports sectoriels thématiques et les examens nationaux volontaires.

4.2 Plan d'évaluation

99. L'évaluation finale de l'UNSDCF sera réalisée de façon indépendante en 2023 et prendra en compte les normes et standards de l'UNEG, notamment les critères d'évaluation et l'assurance qualité.
100. Les parties prenantes de l'UNSDCF (gouvernement, SNU, OSC, secteur privé et PTF) seront impliquées dans les différentes étapes du processus d'évaluation : la planification, la collecte d'informations, l'assurance qualité, la validation et la dissémination du rapport final de l'évaluation. Pour ce faire, elles prendront part aux organes de gestion de l'évaluation (groupe de gestion et groupe de référence).
101. L'évaluation permettra de mettre en évidence la contribution du SNU à la réalisation des priorités nationales et aux progrès des ODD de même que la prise en compte des principes transversaux de programmation : « ne laisser personne de côté », l'intégration de la dimension genre et le respect des droits de l'Homme.

Mali : Plan de suivi et évaluation de l'UNSDCF 2020-2024

| Principales Activités de suivi et évaluation | 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | 2024 | | | |
|--|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Activités de suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Tableau de bord des indicateurs de suivi des effets UNSDCF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Revue annuelle des agences | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport annuel de mise en œuvre de l'UNSDCF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions trimestrielles des Groupes Effets UNSDCF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Réunions trimestrielles du groupe GTSE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Revue annuelle de l'UNSDCF | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Visites de terrain | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activités d'évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation des projets | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluations des CPD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation finale de l'UNSDCF 2020-2024 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etudes et enquêtes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport national sur le développement humain | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mise à jour du BCP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport de suivi des progrès sur les ODD | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Rapport périodique sur les Droits de l'Homme | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude sur l'insécurité alimentaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude sur les crises et facteurs de risques et d'instabilité | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Recensement de la population | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquête démographique et de santé (EDSM-V) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquête MICS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude la pauvreté multidimensionnelle et la pauvreté infantile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Enquête SMART | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etude sur la mobilisation des ressources | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formations en Gestion axée sur les résultats | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

6 ANNEXES

6.1 : Matrice des résultats de l'UNSDCF 2020-2024

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|-------------|----------------------|--------|-------------------------|-------------------------------|
| AXE 1 UNSDCF : GOUVERNANCE EFFICACE ET REDEVABLE POUR UNE SOCIETE EN PAIX, JUSTE ET INCLUSIVE | | | | | |
| Axes stratégiques du CREDD : | | | | | |
| AXE 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE | | | | | |
| AXE 2 : RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SECURITE ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE | | | | | |
| Effet 1.1 : D'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive | | | | | |
| ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | | | | | |
| Cible 5.2 : Eliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | | | | | |
| Cible 5.3 : Eliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. | | | | | |
| Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique | | | | | |
| ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | | | | | |
| Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants | | | | | |
| Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. | | | | | |
| Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | | | | | |
| Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes | | | | | |
| Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux | | | | | |
| Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions | | | | | |
| Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux | | | | | |
| ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | | | | | |
| Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes | | | | | |
| Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement | | | | | |
| Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies | | | | | |
| Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire | | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|---|----------------------|------------------------------|-------------------------|--|
| Effet 1.1 : D'ici 2024, les populations vivent dans un état de droit, un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions publiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une gouvernance efficace et inclusive | 1.1.1 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (ODD 16.6.2) | 47% (2018) | 50 % | Mati-mètre | MDAC, MATD, MJDH, MAECI, MCSPRN, MPFEF, MEF, MJS MSPC, MARC, MDSTFP |
| | 1.1.2 Proportion de sièges occupés par les femmes dans les institutions (CREDD) | 16 % (2015) | 34% | Rapport CNDIFE | ASSEMBLEE NATIONALE HCC, CNDH, CVJR, Organisations de la société civile, Média, Médiateur de la République |
| | 1.1.3 Indice Mo Ibrahim sur l'Etat de Droit (CREDD) | 49,7 (2018) | 60 | Rapport Mo Ibrahim | |
| Produit 1.1.1 : Les acteurs étatiques et non étatiques en charge de la justice et de la chaîne pénale disposent de capacités renforcées pour fournir des services de qualité à la population et particulièrement les groupes spécifiques (enfants, victimes de VBG, etc.) | 1.1.1 % des acteurs étatiques et non étatiques de la justice ayant les capacités techniques et opérationnelles adéquates pour la fourniture des services de qualité (désagréé par sexe) | 0 | 50% | Rapports des agences | MDAC, MATD, MJDH, MCSPRN MPFEF, MSPC, MARC, OSC, CNDH, CVJR, Médiateur de la République. |
| | 1.1.2 % de magistrats et auxiliaires de justice ayant des compétences spécialisées sur les questions des droits de l'homme (droits de l'enfant, droits de la femme, etc.) | 0 | 50% | Rapports des agences | |
| Produit 1.1.2 : Les institutions et acteurs chargés du contrôle et de la veille sur le respect de l'Etat de droit (AN, CNDH, le Vérificateur Général, le Médiateur de la République, les médias, la société civile, les organisations d'employeurs et de travailleurs) disposent de capacités renforcées pour jouer efficacement leur rôle | 1.1.2.1 Nombre de structures et institutions de contrôle et de veille renforcées pour effectuer des missions de contrôle sur les services en charge de l'application de l'Etat de droit | 0 | 4 structures et institutions | Rapports des agences | Min Communication Min CRIRSCC, MATD, Factièrès OSCs, Organisation/association des médias, Organisations d'employeurs et de travailleurs |
| | 1.1.2.2 Nombre d'OSCs, de partenaires sociaux et de médias ayant des capacités renforcées pour mener des actions de veille de l'application de l'Etat de droit et de dialogue social | 0 | 1000 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|----------------------|-------------------------------------|-------------------------|---|
| Produit 1.1.3 : Les structures de lutte contre la corruption sont renforcées et dotées de mécanismes de suivi efficaces | 1.1.3.1 Nombre d'institutions de lutte contre la corruption ayant leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées | 0 | 8 institutions de l'Etat | Rapports des agences | MEF BVG, Médiateur, Pool économique et financier CASCA, OSCs |
| | 1.1.3.2 Nombre d'OSCs de lutte contre la corruption ayant leurs capacités techniques et opérationnelles renforcées | 0 | 10 OSC | Rapports des agences | |
| | 1.1.4.1 Nombre d'organisations de base et de médias appuyé pour conduire les campagnes d'information et de sensibilisation pour la participation inclusive aux différentes élections | 0 | 1 000 | Rapports des agences | |
| Produit 1.1.4 : Les femmes et les jeunes, les personnes handicapées participent plus activement et de façon équitable à la gestion de la vie publique (processus électoraux, fora et débats publics, dialogue national) | 1.1.4.2 Nombre d'organisations communautaires de base ayant bénéficié d'informations et de formations sur la gestion inclusive des services publics et communautaires | 0 | 1 000 | Rapports des agences | MJS,MPFEF,MATD,Min GRIRSCC, Min Com, MSLP MSAS, OSCs, Médias |
| | 1.1.4.3 Nombre de femmes, de jeunes et de personnes en situation de handicap formés pour leur participation aux espaces de dialogue national et d'interpellation démocratique | 0 | 5 000 | Rapports des agences | |
| | 1.1.5.1 % de collectivités appuyées qui organisent des sessions de restitution auprès des populations | 0 | 60% des collectivités territoriales | Rapports des agences | MATD, MEF, AN, Min Com CENI, DGE, OSCs, Médias |
| Produit 1.1.5 : Les institutions et structures étatiques, les partis politiques, la société civile, les médias disposent de capacités renforcées pour assurer des processus démocratiques transparents, égalitaires, crédibles et inclusifs (réformes institutionnelles, élections, | 1.1.5.2 Nombre d'organes nationaux de gestion des élections dont les capacités sont renforcées pour garantir la crédibilité, la transparence, l'efficience et l'inclusivité (sensible au | 0 | 4 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|----------------------|--------------|---|--|
| décentralisation, planification et budgétisation sensibles au genre) | genre, au handicap, aux groupes marginalisés) des élections 1.1.5.3 Nombre d'organes et de professionnels des médias (H/F) outillés pour fournir des informations de qualité sur le processus démocratique | 0 | 300 | Rapports des agences | |
| Produit 1.1.6 : Les institutions publiques et la société civile au niveau national, régional et local disposent de données statistiques et analyses fiables et désagrégées pour planifier, budgétiser, suivre et évaluer les politiques publiques, programmes et plans axés sur les ODD. | 1.1.6.1 Nombre de services de planification, de suivi/évaluation de statistiques avec une capacité technique renforcée pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données fiables et désagrégées 1.1.6.2 Nombre d'enquêtes statistiques et études clés menées avec un rapport final publié sur les thématiques prioritaires appuyées par le SNU 1.1.6.3 % d'activités d'envergure du schéma directeur (SDS) appuyées par le SNU | 0 | 60 10 | Rapport des agences Rapports des agences | Départements ministériels, INSTAT, CPS, ODHD, DFM, DRPSIAP, DNP, DNP |
| Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives | | | | | |
| ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. | | | | | |
| Cible 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. | | | | | |
| Cible 5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. | | | | | |
| Cible 5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. | | | | | |
| ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. | | | | | |
| Cible 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées | | | | | |
| Cible 11.4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial | | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|---------------------------------|-----------------------|--|--|
| ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | | | | | |
| | Cible 16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés | | | | |
| | Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité. | | | | |
| | Cible 16.4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. | | | | |
| | Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux | | | | |
| | Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. | | | | |
| | Cible 16.10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. | | | | |
| | Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement. | | | | |
| ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | | | | | |
| | Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes | | | | |
| | Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement | | | | |
| | Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies | | | | |
| | Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire | | | | |
| Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des Droits de l'Homme et des traditions culturelles positives | 1.2.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (ODD 16.3.1) 1.2.2 Niveau d'exécution de l'Accord de paix (CREDD) 1.2.3 Indice Mo Ibrahim sur le respect des droits de l'homme | 0 TBD 50,3/100 (2018) | 50% 100% 60 | Rapport CREDD Rapport CREDD Rapport Mo Ibrahim | MATD, MJDH, MAECI, MCSPRN, MPFEF, MEF, MSPC, MJS, MC, MARC, Assemblée nationale Médiateur de la République CVJR, OSCs, Média |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|----------------------|---------------|-------------------------|---|
| Produit 1.2.1 : Les capacités nationales (structures étatiques et les autres parties signataires, les mécanismes de paix, les partis politiques, la société civile y compris les femmes et les jeunes, les médias) et les mécanismes de justice transitionnelle sont renforcés pour la mise en œuvre et le suivi de l'Accord pour la paix et la stratégie nationale sur la réconciliation | 1.2.1.1 % de structures/parties signataires et organes du suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale appuyés pour la mise en œuvre des recommandations de l'Observateur indépendant | 27% (2019) | 100% | Source : (à préciser) | MATD, MJDH, MAECI, MCSPRN, MPFEF, MEF, MSPC, MJS, MC, MARC, Assemblée nationale, Médiateur de la République, CVJR, OSCs, Média |
| | 1.2.1.2 Nombre d'organisations de la société civile et de groupes de survivants formés et sensibilisés sur leurs droits et les mécanismes de justice transitionnelle | 0 | 100 | Rapports des agences | |
| Produit 1.2.2 : Les acteurs locaux disposent des capacités nécessaires, entre autres à travers la promotion d'outils traditionnels et des valeurs culturelles positives, pour la prévention et la gestion des conflits communautaires, notamment ceux liés aux ressources naturelles et à l'extrémisme violent | 1.2.2.1 Nombre de communes ayant des mécanismes communautaires de gestion des conflits fonctionnels et inclusifs | 92 (2019) | 500 communes | Rapports des agences | MATD, MJDH, MAECI, MCSPRN, MPFEF, MEF, MSPC, MJS, MC, MARC, Assemblée nationale, Médiateur de la République, CVJR, OSCs, Média, Collectivités territoriales |
| | 1.2.2.2 Nombre de jeunes et de femmes leaders d'opinion impliqués dans la prévention et la résolution des conflits dans leurs localités | 0 | 2000 | Rapports des agences | |
| | 1.2.2.3 Nombre de mécanismes communautaires de prévention et de gestion de l'extrémisme violent fonctionnels et inclusifs | 0 | 15 mécanismes | Rapports des agences | |
| Produit 1.2.3 : Les acteurs locaux et nationaux incluant les femmes et les jeunes disposent de capacités pour renforcer la cohésion sociale, la médiation, la réconciliation, le dialogue social et pour faciliter l'insertion/réinsertion des personnes retournées, réfugiées et déplacés internes | 1.2.3.1 Nombre de cercles ayant des mécanismes de dialogue inter et intracommunautaire fonctionnels et inclusifs | 0 | 30 cercles | Rapports des agences | MATD, MJDH, MCSPRN, MPFEF, MSPC, MJS, MC, MARC, Médiateur de la République, CVJR, OSCs, Média |
| | 1.2.3.2 % de Comités Communaux de Réconciliation (CCR) opérationnels et inclusifs | 0 | 30% | Rapports des agences | |
| | 1.2.3.3 Nombre d'initiatives communautaires appuyées visant la | 0 | 500 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|--|----------------------|--------|-------------------------|--|
| | paix, la cohésion sociale y compris entre la population déplacée, retournées, et la population hôte | | | | |
| Produit 1.2.4 : Les mécanismes de prévention des violations et abus des Droits de l'Homme (y compris les VBG, les droits des femmes, de l'enfant, des défenseurs des droits de l'Homme, des travailleurs et des professionnels des médias) et de protection sont établis et renforcés au niveau national et local | 1.2.4.1 Nombre de rapports sur la situation des droits de l'homme publiés par la CNDH, les organisations professionnelles, et la société civile, soumis aux autorités et aux partenaires et publiés. | 0 | 10 | Rapports des agences | MDAC, MATD, MJDH, MAECI MCSPRN, MPFEF, MSPC, MJS MARC, CNDH, OSCs, Média Organisations professionnelles |
| | 1.2.4.2 Nombre de rapports initiaux périodiques et alternatifs sur la situation des Droits de l'Homme (y compris les conventions internationales du travail ratifiées par le Mali) élaborés | 0 | 5 | Rapports des agences | |
| | 1.2.4.3 Nombre de mesures initiées au sein des FDSM visant à respecter les Droits de l'Homme y compris la Politique de Diligence Voulué en matière de Droits de l'Homme | 0 | 25 | Rapports des agences | |
| Produit 1.2.5 : Les acteurs nationaux, les organisations de la société civile et les groupes de survivants sont pleinement outillés pour prendre part de manière active et informée aux processus de justice transitionnelle et de réconciliation avec une attention particulière sur les VBG y compris les violences sexuelles liées aux conflits | 1.2.5.1 % des commissaires et des agents de la CVJR aux capacités renforcées | 0 | 80% | Rapports des agences | MDAC, MATD, MJDH, MAECI MCSPRN, MPFEF, MSPC, MJS MARC, CNDH, OSCs, Média |
| | 1.2.5.2 Nombre de groupes de survivants formés et sensibilisés sur leurs droits et les mécanismes de justice transitionnelle | 0 | 100 | Rapports des agences | |
| | 1.2.5.3 Nombre d'organisations de victimes et de commissaires et agents de la CVJR ayant des capacités accrues sur les VBG, aux violences sexuelles liées aux conflits et aux droits de l'enfant | 0 | 100 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|----------------------|---|-------------------------|-------------------------------|
| Produit 1.2.6 : Le patrimoine culturel dans son ensemble est protégé, valorisé et approprié par les acteurs nationaux et locaux pour la promotion de la diversité des expressions culturelles et la cohésion sociale | 1.2.6.1 Nombre de sites et biens culturels (mosquées, maisons, bibliothèques, musées) endommagés suite aux conflits, protégés ou reconstruits en lien avec la cohésion sociale | 0 | 16 (3 mosquées, le Tombeau des Askia, 10 maisons monumentales endommagées 2 murs de clôtures de Cimejière) | Rapports des agences | MC, MAT, MARC, MESRES OSCs |
| | 1.2.6.2 Nombre de manuscrits anciens du Mali protégés, traduits et vulgarisés auprès des communautés sur les thématiques prioritaires | 0 | 2500 manuscrits protégés 05 manuscrits traduits et édités | Rapports des agences | |
| | 1.2.6.3 Nombre d'acteurs culturels capables de faire la promotion du patrimoine immatériel comme outils de diversité culturelle et de cohésion sociale | 0 | 200 | Rapports des agences | |
| Produit 1.2.7 : Le Gouvernement, les institutions publiques centrales, locales et les structures de coordination sous-régionales ont les capacités techniques et opérationnelles renforcées pour améliorer la sécurité des populations sur tout le territoire y compris les zones transfrontalières | 1.2.7.1 Nombre de personnel FDSM ayant les compétences, y compris les compétences techniques, nécessaires pour réduire la menace explosive (désagréé par sexe) | 0 | 549 | Rapports des agences | MDAC, MSPC |
| | 1.2.7.2 Existence d'un cadre national et structure opérationnelle sur la sécurité/gestion des risques étant adoptés et conformes aux standards internationaux | 0 | 1 | Rapports des agences | |
| | 1.2.7.3 Nombre de mécanismes de coopération en matière de sécurité communautaire et de sécurité transfrontalière mis en place et fonctionnels | 0 | 12 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|-------------|----------------------|--------|-------------------------|-------------------------------|
| AXE 2 UNSDCF : CROISSANCE INCLUSIVE, RESILIENCE ET DURABILITE ENVIRONNEMENTALE | | | | | |
| Axes stratégiques du CREDD : | | | | | |
| Axe 3 : CROISSANCE INCLUSIVE ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE | | | | | |
| Axe 4 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | | | | | |
| Effet 2.1 : D'ici 2024, les populations maliennes, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents | | | | | |
| ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde | | | | | |
| Cible 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays | | | | | |
| Cible 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance | | | | | |
| ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | | | | | |
| Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante | | | | | |
| Cible 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées | | | | | |
| Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles | | | | | |
| Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols | | | | | |
| ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | | | | | |
| Cible 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité | | | | | |
| ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous | | | | | |
| Cible 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre | | | | | |
| Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers | | | | | |
| Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale | | | | | |
| Cible 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation | | | | | |
| Cible 8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance | | | | | |
| ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation | | | | | |
| Cible 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts | | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|----------------------|--------------------------|-------------------------|---|
| <i>conçus à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.</i> | | | | | |
| Effet 2.1 : D'ici 2024, les populations maliennes, particulièrement les plus vulnérables, participent à l'économie et bénéficient des fruits d'une croissance forte, inclusive, résiliente et créatrice d'emplois décents | 2.1.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (désagrégés par sexe, par âge) (ODD 1.2.1) | 46,8% (2016) | Cible nationale du CREDD | EMOP | MAECI, MATD, MSLCP, MSAS, MPFEF, CSA, MCSPRN, MATP, MA, MEP, MEADD, MEFP, INSTAT, Secteur Privé, OSCs |
| | 2.1.2 Nombre de personnes en insécurité alimentaire (désagrégées par sexe, par âge) (CREDD/ ODD 2.1.2) | 3 600 000 (2019) | 3 280 000 | CH/SAP | |
| | 2.1.3 Taux d'emploi des jeunes (désagrégé par sexe, par âge) (CREDD/ODD 8.5.1) | Cf. CREDD | Cible nationale du CREDD | | |
| Produit 2.1.1 : Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes ont acquis des compétences et capacités pour protéger et renforcer leurs moyens d'existence | 2.1.1.1 Nombre de personnes vulnérables (désagrégée par sexe et âge) ayant acquis des compétences et capacités (techniques, matérielles et financières) pour générer des revenus (AGR) | 0 | 5 000 | Rapports des agences | MA, MEP, MEADD, MSAS MEFP, MPFEF, CSA INSTAT, Secteur Privé Société civile |
| | 2.1.1.2 Nombre de personnes (désagrégée par sexe et âge) ayant bénéficié de transferts sociaux pour la création d'actifs /infrastructures communautaires (HIMO) | 0 | 200 000 | Rapports des agences | |
| | 2.1.2.1 Nombre d'acteurs (désagrégés par sexe, par âge) ayant bénéficié d'appui au développement des chaînes de valeur | 0 | 2 000 | Rapports des agences | |
| Produit 2.1.2 : Les institutions nationales, le secteur privé et les communautés, particulièrement les femmes et les jeunes, sont dotés des capacités, compétences et connaissances techniques et technologiques nécessaires sur des bases factuelles pour le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, y compris sensibles à la nutrition | 2.1.2.2 Nombre d'Agriculteurs formés à l'utilisation efficace des technologies agricoles à petite échelle dans les zones ciblées. (Désagrégé par type de technologie : après la récolte, etc., désagrégé par sexe, par âge) | 0 | 5000 | Rapports des agences | |
| | 2.1.2.3 Nombre d'emplois créés dans les chaînes de valeur agro sylvo-pastorales appuyées (désagrégé par sexe et par âge) | 0 | 4000 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|----------------------|--------|-------------------------|---|
| Produit 2.1.3 : L'environnement des affaires est amélioré, les capacités d'organisation et d'innovation des structures publiques et de compétitivité du secteur privé sont renforcées, et l'accès au financement est amélioré pour les PME, surtout celles des femmes et jeunes. | 2.1.3.1 Nombre d'institutions publiques et privées appuyées pour soutenir les réformes de l'environnement des affaires | 0 | 10 | Rapports des agences | MAECI, MEFP, MIC, MPFEF, MIPPMEEEN, MJS, MIE, MENP, MEF, MA, MEP, MEADD, MATD, Secteur Privé, OSCs |
| | 2.1.3.2 Nombre de mécanismes et produits financiers innovants développés et mis en œuvre (désagrégés par nombre de projet de femmes, hommes, jeunes) | 0 | TBD | Rapports des agences | |
| | 2.1.3.3 Nombre de PME notamment féminines appuyées dont le chiffre d'affaires a augmenté | 0 | TBD | Rapports des agences | |
| Produits 2.1.4 : Les capacités de résilience des institutions et communautés aux chocs et crises économiques et liés aux conflits sont renforcées | 2.1.4.1 Nombre de mécanismes d'information et suivi des marchés mis en place/renforcés | 0 | 20 | Rapports des agences | MA, MEP, MEADD, MSAS MEFP, MPFEF, CSA, INSTAT Secteur Privé, Société civile |
| | 2.1.4.2. Nombre d'infrastructures de stockage et conservation mis en place pour les groupements de femmes et de jeunes | 0 | 250 | Rapports des agences | |
| | 2.1.4.3. Nombre de communautés disposant de mécanismes de planification participatifs et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles. | 0 | 50 | Rapports des agences | |
| Produits 2.1.5 : Les autorités et acteurs nationaux disposent de capacités renforcées dans le domaine de la conception, mise en œuvre et du suivi et évaluation de mesures sensibles au genre, à l'équité, aux crises et chocs dans les politiques et stratégies économiques | 2.1.5.1 Nombre de structures nationales dont les capacités ont été renforcées pour la prise en compte du genre et de mesures spécifiques en faveur des plus vulnérables dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies économiques | 0 | 10 | Rapports des agences | MEF, Min. Commerce, Industrie, MPFEF, CNPM CCIM, Chambre des Métiers, Organisations des travailleurs |
| | 2.1.5.2 Nombre de structures nationales dont les capacités ont été renforcées dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des | 0 | 10 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|---|----------------------|--------|-------------------------|-------------------------------|
| | politiques et stratégies économiques et sociales prenant en compte les chocs et crises | | | | |
| | 2.1.5.3 Nombre de politiques, de stratégies et d'outils économiques sensibles au genre, à l'équité, aux crises et aux chocs | 0 | 10 | Rapports des agences | |
| Effet 2.2 : D'ici 2024, les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques | | | | | |
| ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable | | | | | |
| Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante | | | | | |
| Cible 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées | | | | | |
| Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles | | | | | |
| Cible 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols | | | | | |
| Cible 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale | | | | | |
| ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau | | | | | |
| Cible 6.4 D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau | | | | | |
| Cible 6.5 : D'ici 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient | | | | | |
| Cible 6.6 D'ici 2030, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs | | | | | |
| ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable | | | | | |
| Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable | | | | | |
| ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre | | | | | |
| Cible 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national | | | | | |
| Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre | | | | | |
| Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité | | | | | |
| ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables | | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|------------------|---|----------------------|--------|-------------------------|-------------------------------|
| Cible 11.4 | Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial | | | | |
| ODD 12 | Établir des modes de consommation et de production durables | | | | |
| Cible 12.2 | D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles | | | | |
| Cible 12.3 | D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte | | | | |
| ODD 13 | Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions | | | | |
| Cible 13.1 | Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat | | | | |
| Cible 13.2 | Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales | | | | |
| Cible 13.3 | Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide | | | | |
| ODD 15 | Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité | | | | |
| Cible 15.1 | D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux | | | | |
| Cible 15.2 | D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial | | | | |
| Cible 15.3 | D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres | | | | |
| Cible 15.5 | Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction | | | | |
| Cible 15.9 | D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement durable, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité | | | | |
| Transversaux : | | | | | |
| ODD 16 | Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous | | | | |
| Cible 16.7 | Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions | | | | |
| ODD 17 | Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser | | | | |
| Finances | | | | | |
| Cible 17.1 | Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes | | | | |
| Cible 17.3 | Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement | | | | |
| Cible 17.6 | Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies | | | | |
| Cible 17.9 | Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|--|--|-------------------------|---|
| Effet 2.2: D'ici 2024, les communautés gèrent de façon durable et équitable les ressources naturelles et l'environnement et sont plus résilientes aux effets néfastes des changements climatiques | 2.2.1 Mise en œuvre d'une politique/stratégie/plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (ODD 13.2.1) | Existence de la politique nationale de protection de l'environnement et de son plan d'action | Mise en œuvre du plan d'actions et de CDN (Contribution déterminée au niveau national) | Rapports CREDD/ODD | MEADD, MSPC, MEE, MSAS, MPFEF OSCs, Secteur privé |
| | 2.2.2 Pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale et les CC (CREDD/ODD 13.2.1) | TBD | Cible du CREDD | Rapports CREDD/ODD | |
| | 2.2.3 Part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique (CREDD / ODD12.1.1) | TBD | Cible du CREDD | Rapports CREDD/ODD | |
| Produit 2.2.1: Les institutions nationales et locales, les acteurs nationaux, locaux et les communautés exposées aux chocs et crises disposent de capacités de résilience accrue face aux effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles | 2.2.1.1 Nombre de projets et d'initiatives financés dans le cadre de la résilience des communautés face aux effets négatifs du changement climatique | 0 | 30 projets/initiatives | Rapports des agences | MAECI, MA, MAE, MEADD MSAS, MEEP, MPFEF, CSA/SAP, MSPC, MATD Secteur Privé, OSCs |
| | 2.2.1.2 Nombre de producteurs agricoles utilisant des techniques innovantes et résilientes de maîtrise et de gestion d'eau et/ou des techniques de gestion durable des terres (désagrégé par sexe) | 0 | 100 000 | Rapports des agences | |
| | 2.2.1.3 Nombre de communes disposant de mécanismes de gestion des catastrophes opérationnalisés (plans de contingences etc.) | 0 | 100 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|---|----------------------|--------|-------------------------|--|
| Produit 2.2.2 : Les institutions et les communautés locales disposent de capacités pour assurer la gestion durable et favoriser l'accès équitable aux ressources naturelles, et la biodiversité dans une dynamique de prévention et de gestion des conflits | 2.2.2.1 Nombre d'acteurs locaux renforcés dans le cadre de la restauration et de la gestion équitable des terres et des ressources naturelles | 0 | 1000 | Rapports des agences | MAECI, ABFN, MA, MEP, MEADD, MPFEF, MATD, MSPC, MEE, MM Parlement, OSCs |
| | 2.2.2.2 Nombre de conventions locales/communales et intercommunales inclusives assurant la prévention et la gestion des conflits | 0 | 100 | Rapports des agences | |
| Produit 2.2.3 : Les capacités des acteurs et institutions nationaux et locaux sont renforcées pour l'adoption de nouveaux modes de production et consommation durables et du cadre de vie des populations | 2.2.3.1 Nombre d'entreprises et autres organisations ayant bénéficié de renforcement des capacités en techniques de production propres et durables | 0 | 150 | Rapports des agences | MAECI, ABFN, MA, MEP MEADD, MPFEF, MATD, MSPC, MEE, INSTAT, Secteur Privé, OSCs |
| | 2.2.3.2 Nombre d'agents (hommes et femmes) de l'Agriculture dans les zones cibles ayant les compétences nécessaires pour promouvoir des pratiques Agricoles intelligentes face au changement climatique | 0 | 500 | Rapports des agences | |
| Produit 2.2.4 : Les institutions, et les Collectivités, les PME dirigées notamment par les femmes et les jeunes, disposent de capacités pour une mise à disposition et utilisation accrue des énergies nouvelles et renouvelables à moindre coût | 2.2.4.1 Nombre d'institutions, collectivités, Micro et PME, dirigées notamment par des femmes et des jeunes, ayant bénéficié de formations sur les énergies renouvelables | 0 | 50 | Rapports des agences | MEADD, MEE, MATD MPIPPMEEN, ANDER, Secteur Privé, OSCs |
| | 2.2.4.2 Nombre de villages bénéficiant d'installations d'énergie propre | 0 | 1000 | Rapports des agences | |
| Produit 2.2.5 : Les institutions et les acteurs nationaux et locaux disposent de capacités renforcées | 2.2.5.1 Nombre de plans opérationnels conçus et mis à jour annuellement (plans de contingences, PNR, etc.) | 15 | 20 | Rapports des agences | MAECI, MSAS, MSPC CSA/SAP, INSTAT Secteur privé, OSCs |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|----------------------|--------|-------------------------|-------------------------------|
| de préparation et gestion de l'urgence | 2.2.5.2 Niveau d'exécution des activités du plan opérationnel par les structures gouvernementales appuyées par le SNU | 0 | 70% | Rapports des agences | |
| | 2.2.5.3 Nombre d'acteurs nationaux et locaux formés et équipés pour l'analyse de la vulnérabilité et des risques | 0 | 150 | Rapports des agences | |
| | 2.2.5.4 Nombre d'instances de coordination (comités de veille) fonctionnelles au niveau national, régional et cercle. | 0 | TBD | Rapports des agences | |

AXE 3 UNSDCF : SERVICES SOCIAUX DE BASE ACCESSIBLE, DE QUALITE, ET PROTECTION SOCIALE INCLUSIVE

Axes stratégiques du CREDD :

DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Effet 3.1 : D'ici 2024, les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, ont un accès plus équitable aux services sociaux de base de qualité, en fonction de leurs besoins spécifiques par âge et par sexe, y compris en situation humanitaire.

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Cible 2.1. D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

Cible 2.2. D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Cible 3.1. D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Cible 3.2. Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Cible 3.3. D'ici 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Cible 3.7. D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Cible 3.8. D'ici 2030, atteindre la couverture sanitaire universelle, y compris la protection des risques financiers, l'accès à des services de santé essentiels de qualité et l'accès à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et abordables pour tous.

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Cible 4.1. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

Cible 4.2. D'ici 2030, veiller à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement et un enseignement pré-primaire afin qu'ils soient prêts pour l'enseignement primaire.

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|---|----------------------------------|-------------------------|--|
| <p>Cible 4.4 D'ici 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes qui ont des compétences pertinentes, y compris techniques et professionnelles, pour l'emploi, les emplois décentes et l'entrepreneuriat.</p> <p>Cible 4.5 D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité.</p> <p>Cible 4.7 D'ici 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, y compris, entre autres, par l'éducation au développement durable et aux modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la promotion de la culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.</p> <p>4.a. Construire et améliorer les établissements d'enseignement sensibles à l'enfance, au handicap et au genre et offrir des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces à tous.</p> <p>4.c. D'ici 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement.</p> <p>ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p> <p>Cible 5.1. Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard de toutes les femmes et de toutes les filles partout dans le monde.</p> <p>Cible 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.</p> <p>Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.</p> <p>Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.</p> <p>5.c. Adopter et renforcer des politiques saines et une législation exécutoire pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux.</p> <p>ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.</p> <p>Cible 6.1. D'ici 2030, parvenir à un accès universel et équitable à une eau potable sûre et abordable pour tous.</p> <p>Cible 6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>Cible 6.5. D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient</p> <p>6.b. Soutenir et renforcer la participation des communautés locales à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.</p> | | | | | |
| Effet 3.1 : D'ici 2024, les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes, ont un accès plus équitable aux services sociaux de base de qualité, en fonction de leurs besoins spécifiques par âge et par sexe, y compris en situation humanitaire | 3.1.1 (Santé) Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (désagrégé par AGE <18 et >18) – ODD 3.1.1 | 325 ‰ (EDSM 2018) | 146 ‰ (cible CREDD 2023) ‰ | Rapport CREDD/ODD | MSAS, MEADD, MEE, MA, MEN MSLCP, MATD |
| | 3.1.2 (Nutrition) Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par | Total : 26.9% Garçons : 28% ; Filles : 25.7% (EDSM 2018) | Cibles CREDD TBD G: F: | Rapport CREDD/ODD | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|---|--|---|------------------------------------|
| Produit 3.1.1 (Santé et VIH/Sida) : Les institutions et les communautés ont davantage de capacités pour planifier et mettre en œuvre de manière efficace l'offre, la demande et la qualité de services de Santé (y compris la planification familiale et le VIH/Sida équitables), y inclus en situation humanitaire. | l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans. (désagrégé par sexe) CRED/ODD 2.2.1 | | | | |
| | 3.1.3 (Education) Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe (désagrégé par cycle, domaine et sexe) Indicateur ODD 4.1.1 | Pourcentage d'élèves en 2ème année qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales : en lecture/écriture : 22,00% (année de référence 2017) (ii) en mathématiques : 21,70% (année de référence 2017) | 24,00% (en 2020), 27,40% (en 2022) et 33,20% (en 2028) 29,20% (en 2020), 34,20% (en 2022) et 44,10% (en 2028) | Cadre de suivi des résultats des programmes PRODEC2 (Evaluation biennale) | |
| | 3.1.1.1 % de CSCOM ayant bénéficié de renforcement de capacités en SCNUJB avec l'appui du SNU. (désagrégé urbain et rural) | 457/1368 (33%) (2018) | 50% | Rapports SNU | MSAS, MPFEF, MSLGP HCNLCS, OSCs |
| | 3.1.1.2 Nombre d'enfants vaccinés penta et rougeole avec l'appui du SNU (désagrégé par vaccin, âge et sexe) | Penta : 70,7% Sexe M : 71% Sexe F : 70,4% Var : 69,8% Sexe M : 70,1% Sexe F : 69,6% | 90% | EDSM VI 2008 | |
| | 3.1.1.3 % de sites de prise en charge du VIH/Sida bénéficiant de l'appui du SNU (désagrégé Hommes/Femmes/Enfants) | 6% | 30% | Rapports CSLS/MSHP | |
| | 3.1.1.4 Nombre d'utilisatrices additionnelles des méthodes contraceptives modernes grâce à l'appui du SNU. (désagrégé par âge) | 140 000 | 795 000 | Source : s'assurer de la contribution du SNU (Plan PF MSAS) | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|----------------------|--|-------------------------|-----------------------------------|
| Produit 3.1.2 (Nutrition) Les institutions et les communautés ont davantage de capacités pour planifier, mettre en œuvre et utiliser de manière efficace les services de Nutrition de qualité, y compris en situation humanitaire. | 3.1.2.1 Existence et mise en œuvre d'une stratégie nationale adressant la malnutrition chronique avec l'appui du SNU | Non | Ouf | Rapports des agences | MSAS, MPFEF, MA, MEP CSA, OSCs |
| | 3.1.2.2 Nombre de femmes et d'enfants ciblés ayant accès à un paquet d'interventions de nutrition préventives avec l'appui du SNU (Désagrégé par femmes allaitantes/enfants de moins de 2 ans) | 0 | Enfants : 140 000 Femmes enceintes/allaitantes : 50 000 | | |
| | 3.1.2.3 % d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe globale (MAG) pris en charge dans les centres nutritionnels appuyés par le SNU (désagrégé par sexe) | MAG : 0% | MAG : 80% | Rapports des agences | |
| Produit 3.1.3 (Education) : Les institutions et les communautés disposent de capacités renforcées pour planifier et mettre en œuvre de manière efficace la demande et l'offre de services d'éducation de base et de formation professionnelle de qualité et équitables, et de renforcer l'accès, y compris en situation humanitaire. | 3.1.3.1 Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'une formation continue grâce à l'appui du SNU (Désagrégé par sexe) | 0 | 10 000 | Rapports des agences | MEN, MESRS, MEFP, MPFEF, OSCs |
| | 3.1.3.2 Nombre de garçons et de filles, déscolarisés ou non scolarisés qui bénéficient d'un enseignement/apprentissage préscolaire, Fondamental 1 ou 2, alternatif ou formation professionnelle, y compris en situation humanitaire grâce à l'appui du SNU (Désagrégé par sexe et par type de formation) | 159 353 (2018) | 1 500 000 | Rapports des agences | |
| | 3.1.3.3 Nombre d'élèves (Garçons et Filles) bénéficiaires du programme d'alimentation scolaire grâce à l'appui du SNU (Désagrégé par sexe) | 0 | 650 000 | Rapports des agences | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|---|--|----------------------|------------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Produit 3.1.4 (EHA) : Le cadre de vie des communautés est amélioré, en particulier pour les plus défavorisés, par un accès durable à l'eau potable et à un assainissement de base, et l'adoption des pratiques d'hygiène adéquates notamment en situation humanitaire. | 3.1.4.1 Nombre de nouveaux ménages ayant accès à l'eau potable grâce à l'appui du SNU | 0 | 100 000 | Rapports des agences | MSLCP, MATD, OSCs, MEADD |
| | 3.1.4.2 Nombre de nouvelles écoles (fondamental 1&2) et centres de santé dotés de système d'EHA grâce à l'appui du SNU | 0 | 850 écoles 350 centres de santé | Rapports des agences | |
| | 3.1.4.3 Nombre de nouveaux villages certifiés FDAL grâce à l'appui du SNU | 0 | 1 500 | Rapports des agences | |
| Effet 3.2 : D'ici 2024, Les personnes vulnérables ont un accès amélioré aux services de protection sociale, y compris en contexte humanitaire. | | | | | |
| ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. | | | | | |
| Cible 1.1. D'ici 2030, éradiquer l'extrême pauvreté pour tous les habitants du monde entier, actuellement mesurés comme des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour. | | | | | |
| Cible 1.2. D'ici 2030, réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales | | | | | |
| Cible 1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. | | | | | |
| Cible 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. | | | | | |
| Cible 1.5. D'ici 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux événements extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux. | | | | | |
| 1.b. Créer des cadres politiques solides aux niveaux national, régional et international, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et sensibles au genre, afin de soutenir l'investissement accéléré dans les actions d'éradication de la pauvreté. | | | | | |
| ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. | | | | | |
| Cible 2.1. D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ; | | | | | |
| Cible 2.2. D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées | | | | | |
| ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. | | | | | |
| Cible 10.2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. | | | | | |
| Cible 10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en promouvant des lois, des politiques et des mesures appropriées à cet égard | | | | | |
| Cible 10.4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. | | | | | |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|--|---|----------------------|--|-------------------------|---|
| Effet 3.2: D'ici 2024, Les personnes vulnérables ont un accès amélioré aux services de protection sociale, y compris en contexte humanitaire. | 3.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap (ODD 10.2.1) | TBD | TBD | EMOP/INSTAT | MATD, MPFEF, MSAS, MJDH, MSPC, MENP, MCCRI, MEN, MSLCP, MJS, OSCs |
| | 3.2.2 Indice de Gini (CREDD/ODD 1.2.2) | Cf CREDD | Cible CREDD | CREDD | |
| | 3.2.3 Indice de Pauvreté Multidimensionnelle au Mali (CREDD/ODD1.2.2) | Cf CREDD | Cible CREDD | CREDD | |
| Produit 3.2.1: Les capacités des institutions de protection sociale (sécurité sociale et filets sociaux) aux niveaux national, régional et local sont renforcées, pour la prise en charge efficace des besoins des populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les adolescents, y compris en situation humanitaire | 3.2.1.1 Existence d'un socle de protection sociale (document cadre) définissant les garanties minimales de protection sociale avec l'appui du SNU | Non | Oui | Rapports des agences | MJDH, MATD, MSLP, MPFEF, MSAS, OSCs |
| | 3.2.1.2 Nombre de ménages les plus démunis couverts par les transferts sociaux (filets sociaux) avec l'appui du SNU. | 0 | 200 000 | Rapports des agences | |
| | 3.2.1.3 Nombre de personnes affectées par les situations humanitaires bénéficiant d'une assistance pour répondre à leurs besoins essentiels (désagrégé par âge et par sexe) | 0 | 1 200 000 | Rapports des agences | |
| Produit 3.2.2: Les institutions et les communautés ont davantage de capacités pour identifier et protéger les populations vulnérables, notamment les femmes et les filles, et celles affectées par toutes formes de violence et de menaces à l'intégrité physique, y compris en situation humanitaire. | 3.2.2.1 Nombre de lois, politiques et programmes sur la Protection actualisés et conformes aux standards internationaux grâce à l'appui du SNU | 0 | 04 (loi VBG, CPF, loi portant code de protection de l'enfant, loi sur la couverture sanitaire universelle CSU) | Rapports des agences | MATD, MPFEF, MSAS, MJDH, MSPC, MENP, MCCRI, MEN, MSLCP, MJS, CNDH, OSCs |

| RESULTATS UNSDCF | INDICATEURS | DONNEES DE REFERENCE | CIBLES | SOURCES DE VERIFICATION | PARTENAIRES DES NATIONS UNIES |
|------------------|--|----------------------|---------|-------------------------|-------------------------------|
| | 3.2.2.2 Nombre de personnes enregistrées à la naissance et/ou bénéficiant de jugement suppléatif grâce à l'appui du SNU (désagrégé par âge et par sexe) | 0 | 150 000 | Rapports des agences | |
| | 3.2.2.3 Nombre de personnes survivantes de toutes formes de violences et d'atteinte à l'intégrité physique, ayant bénéficié de prise en charge holistique grâce à l'appui du SNU | 0 | 5 000 | Rapports des agences | |

6.2 : Texte juridique

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement de la République du Mali et chacun des organismes des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le Plan-cadre de coopération) - (2020 à 2024).

Considérant que le Gouvernement de la République du Mali (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

a) Avec le **Programme des Nations Unies pour le développement** (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par les deux parties le 28 juin 1978. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance [ou autre accord applicable]26.

b) Avec le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base de coopération conclu le 13 décembre 1993.

c) Avec le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)**, un accord de coopération de pays conclu le 12 décembre 1996.

d) Avec le **Programme Alimentaire Mondial (PAM)**, un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme Alimentaire Mondial, signé le 13 avril 1968 et revu le 5 mai 2016.

e) En ce qui concerne le **Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**, le texte à utiliser dans la présente section dépend de la situation juridique qui prévaut. Les bureaux de pays trouveront une série de formulations possibles (en anglais) dans le manuel des politiques et procédures du FNUAP, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.unfpa.org/sites/default/files/adminresource/Legal%20basis%20of%20cooperation%20UNDAF.pdf>

Ils sont invités à y sélectionner le libellé qui convient. Ils peuvent aussi demander ce libellé au Groupe des questions juridiques du Bureau de la Directrice exécutive.

f) Avec l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, l'Accord relatif à l'ouverture du bureau de représentation de la FAO au Mali a été conclu le 12 novembre 1979 et révisé le 12 Aout 1999.

g) Avec l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, un Accord de base concernant la fourniture d'une assistance technique de caractère consultatif apportée par l'Organisation Mondiale de la Santé, signé le 27 avril 1961 à Brazzaville et le 1^{er} Août 1961 à Bamako

h) Avec l'**Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)**, un accord de coopération du pays conclu le 10 septembre 2004.

i) Avec le **United National Capital Development Fund (UNCDF)**, un accord de base de coopération conclu le 29 janvier 1982.

j) Avec l'**Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**, un accord de base de coopération conclu le 1 janvier 2003.

k) Avec **ONUFEMMES**, un accord de base de coopération conclu le 25 avril 2015.

l) Avec, l'**Office des Nations Unies contre le Crime et la Drogue (ONUDC)**, accord signé avec le CEDEAO, le 19 septembre 2016 ;

Pour tous les organismes : L'assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des instances dirigeantes

compétentes du PNUD, de l'UNICEF, du HCR, du PAM, du FNUAP, de la FAO, de l'OMS, de l'OIM, de l'UNDCF, de l'UNESCO, ONUFEMMES et ONUDC.

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées. Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

6.3 : Liste des Autorités gouvernementales chargées de la coordination des programmes spécifiques des agences du SNU

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère de la Santé et des Affaires sociales
Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, garde des Sceaux
Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
Ministère de la Sécurité et de la Protection civile
Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté
Ministère de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population
Ministère des Infrastructures et de l'Équipement
Ministère de l'Énergie et de l'Eau
Ministère de la Culture
Ministère de la Promotion de l'Investissement privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat national
Ministère chargé des Réformes institutionnelles et des Relations avec la Société civile
Ministère de l'Agriculture
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Ministère de l'Elevage et de la Pêche
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle

6.4 : HACT

Tous les transferts en espèces à un partenaire d'exécution sont fondés sur les plans de travail¹⁶ convenus entre le partenaire d'exécution et les agences du système des Nations Unies. Les agences du système des Nations Unies peuvent effectuer des transferts de fonds pour des activités détaillées dans les plans de travail (PT) selon les modalités suivantes :

1. Argent transféré directement au partenaire de réalisation :
 - a. Avant le début des activités (transfert d'argent direct), ou
 - b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;
2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par les partenaires de réalisation sur la base de demandes signées par le responsable désigné du partenaire de réalisation ;
3. Paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par les agences du système des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les partenaires de mise en œuvre.
4. En cas de transfert ou de remboursement direct en espèces, les agences du système des Nations Unies notifieront au partenaire d'exécution le montant approuvé par les agences du système des

¹⁶ Fait référence aux résultats des plans de travail annuels ou pluriannuels spécifiques aux groupes ou aux agences

Nations Unies et verseront les fonds à ce dernier dans **10 jours**. En cas de paiement direct à des fournisseurs ou à des tiers pour des obligations contractées par les partenaires d'exécution sur la base de demandes signées par le responsable désigné du partenaire d'exécution ; ou aux vendeurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les agences du système des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les partenaires d'exécution, les agences du système des Nations Unies procéderont au paiement dans **10 jours**.

Les agences du système des Nations Unies n'assumeront aucune responsabilité directe en vertu des dispositions contractuelles conclues entre le partenaire d'exécution et un fournisseur tiers. Lorsque des agences du système des Nations Unies fournissent des fonds au même partenaire de mise en œuvre, le suivi du programme, le suivi financier et l'audit seront effectués conjointement ou en coordination avec ces agences du système des Nations Unies.

Les partenaires d'exécution se serviront d'un rapport standard FACE (autorisation de fonds et certificat de dépenses) reflétant les lignes d'activités du plan de travail, pour demander le déblocage des fonds ou pour obtenir l'accord que [organisation des Nations Unies] remboursera ou payera directement les dépenses prévues. Les partenaires de mise en œuvre utiliseront la FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de mise en œuvre identifie le (s) responsable (s) désigné (s) autorisé (s) à fournir les détails du compte, à demander et à certifier l'utilisation des espèces. La FACE sera certifiée par le ou les responsables désignés du partenaire de réalisation. L'argent transféré aux partenaires de mise en œuvre doit être dépensé aux fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail uniquement. Les fonds reçus par le gouvernement et les partenaires d'exécution des ONG nationales doivent être utilisés conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur, conformément aux normes internationales, en veillant en particulier à ce que les fonds soient dépensés pour les activités convenues dans les plans de travail et dans les conditions suivantes: les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque des réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas conformes aux normes internationales, les règles financières et autres règles connexes des agences du système des Nations Unies, ainsi que les réglementations, politiques et procédures de ces agences seront appliquées. Dans le cas des ONG / OSC internationales et des partenaires d'exécution des Organisations Inter-Gouvernementales (OIG), les espèces reçues seront utilisées conformément aux normes internationales, en veillant en particulier à ce que les fonds soient dépensés pour les activités définies dans les plans de travail et aux rapports sur la pleine utilisation des ressources. Toutes les espèces reçues sont soumises à [organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds.

Pour faciliter les audits programmés et spéciaux, chaque partenaire de mise en œuvre recevant des fonds de l'organisation des Nations Unies fournira aux agences du système des Nations Unies ou à son représentant un accès en temps utile aux éléments suivants :

- a. Tous les enregistrements financiers qui établissent l'enregistrement transactionnel des transferts de fonds fournis par [Organisme du système des Nations Unies], avec la documentation pertinente ;
- b. Toute la documentation pertinente et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire d'exécution qui a traversé les virements de fonds.

Les conclusions de chaque audit seront rapportées au partenaire d'exécution et à l'organisation des Nations Unies. En outre, chaque partenaire de mise en œuvre devra :

- Recevoir et examiner le rapport d'audit publié par les auditeurs.
- Fournir une déclaration opportune de l'acceptation ou du rejet de toute recommandation d'audit à l'organisation des Nations Unies qui a fourni de l'argent (et lorsque l'Institution Supérieure de Contrôle (ISC) a été identifiée pour effectuer les audits, ajoutez : et à l'ISC) afin que les auditeurs incluent ces déclarations dans leur rapport d'audit final avant de le soumettre à l'organisation des Nations Unies.

- Prendre des mesures opportunes pour donner suite aux recommandations de vérification acceptées.

Le rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées adressées aux agences du système des Nations Unies sur une base trimestrielle (ou comme convenu localement).

Les audits seront commandités par les agences du système des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.


OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

